



Avril 2006 - N° 42

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 3 - Bilan 2004

La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Elle s'appuie pour la troisième année sur les données communiquées d'une part, par les structures intercommunales ou les communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères, d'autre part, par les centres de traitement situés dans le département. Le bilan 2004 intègre une première approche des coûts de collecte et de traitement. Par ailleurs, la précision des données recueillies s'est encore améliorée, permettant d'assurer un suivi plus serré des flux.

Le volume global de déchets collectés (191 000 tonnes) s'est accru plus fortement en 2004 que durant l'année précédente (+ 3,1 %). Cette évolution est nettement supérieure aux prévisions portées dans le Plan (+ 1 % par an). Elle résulte de la conjugaison de deux facteurs : un recul très modéré des tonnages d'ordures ménagères brutes, qui représentent 48 % de l'ensemble du gisement (50 % en 2003), et une progression encore soutenue des quantités collectées en mode sélectif (+ 7 %), sans doute liée en partie à la mise en place de nouveaux services et équipements. Trois déchèteries ont en effet ouvert leurs portes dans le nord du département et la population de 14 communes qui ont intégré le syndicat de Mer a bénéficié du service de collecte en porte à porte existant.

Des améliorations sont observées sur le plan de la valorisation. Ainsi, les déblais et gravats issus des déchèteries, jusqu'alors enfouis, ont été mieux orientés et pour partie réutilisés. Le Centre de tri de Blois a accueilli par ailleurs 28 % de déchets supplémentaires. Près des neuf dixièmes sont recyclés. Notons également une augmentation des déchets traités par les plates-formes de co-compostage destinés à un usage agronomique.

Néanmoins, force est de constater que **le taux de valorisation global** reste inchangé par rapport à 2003 (62,4 %) et se situe très en deçà de l'objectif fixé par le Plan pour

2005 (76,8 %). La situation apparaît cependant contrastée selon les secteurs. Dans le secteur 1, on approche du ratio déterminé ; en 2004 l'effort a surtout porté sur une meilleure orientation vers les filières de recyclage. Le taux enregistré dans le secteur 2 varie peu d'une année sur l'autre ; il est très voisin du niveau attendu pour 2005.

Les résultats du secteur 3 sont sous-évalués en 2004 du fait de la fermeture pour travaux du Biocentre de Choussy, qui a également eu des répercussions sur les chiffres départementaux. Sa remise en service devrait permettre au secteur de retrouver le taux 2003 (59,8 %), déjà supérieur à l'objectif. L'amélioration sera encore confortée en 2006 avec l'ouverture du Centre de tri de Mur-de-Sologne. C'est dans le secteur 4 que la situation apparaît la plus éloignée des objectifs du Plan. Malgré une amélioration en 2004, moins de la moitié des déchets ménagers sont actuellement valorisés. L'absence de projets concrets d'équipements nouveaux, hormis la déchèterie de Neung-sur-Beuvron, ne laisse pas présager d'évolution notable à court ou moyen terme.

Les flux interdépartementaux se sont encore accrus : + 14 % pour les quantités entrant en Loir-et-Cher, + 5,6 % de déchets sortants. Notons que 16 % du gisement collecté sont orientés vers des filières spécifiques de valorisation extérieures, celles-ci restant peu développées dans le département.

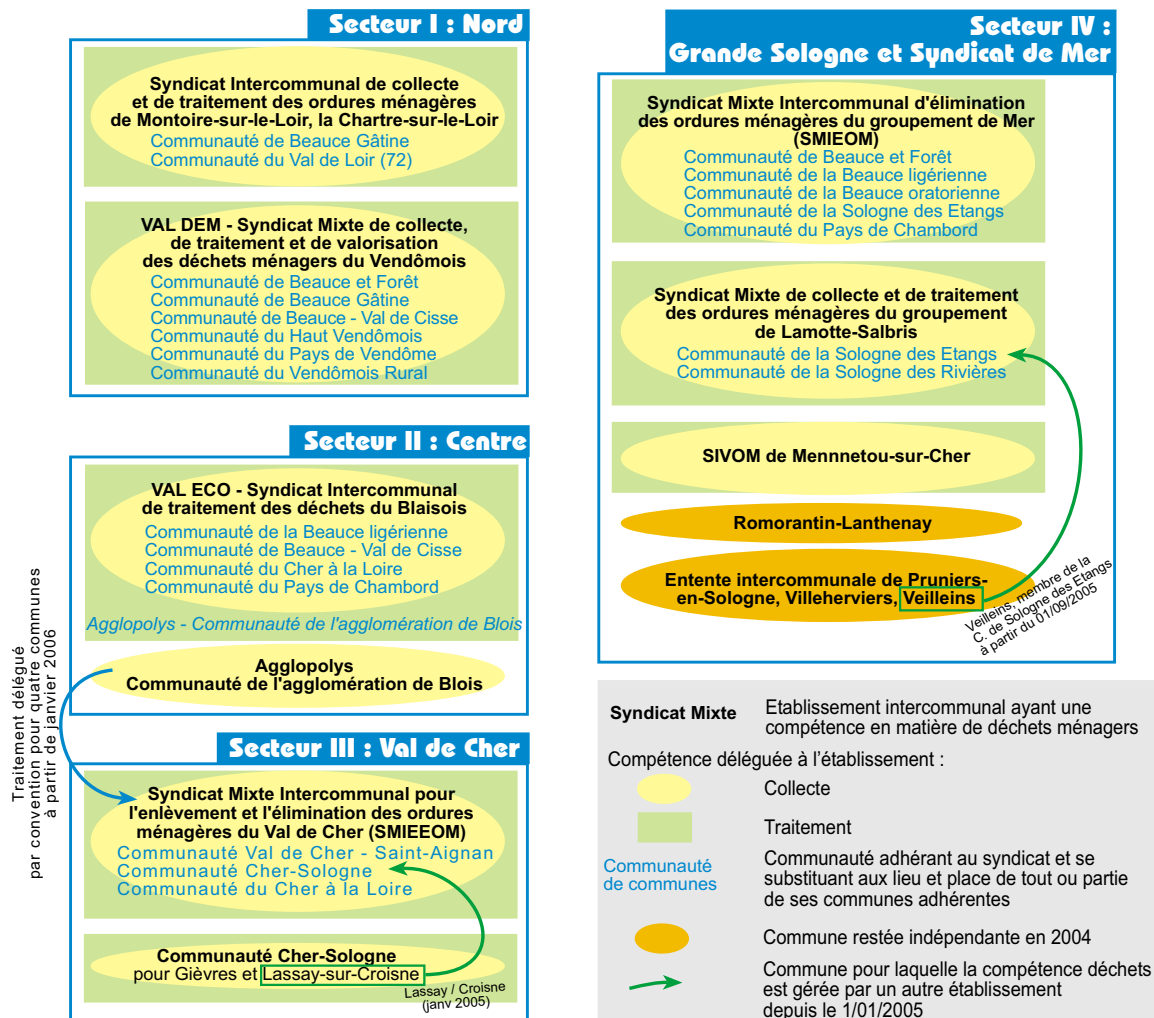
Trois secteurs du Plan sur quatre devraient atteindre leurs objectifs en 2005

SOMMAIRE

L'organisation territoriale de la collecte et du traitement des déchets2	Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)23
Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés4	Les flux interdépartementaux25
La collecte des déchets7	Secteur I : Nord27
Les déchèteries10	Secteur II : Centre28
Les centres de transfert15	Secteur III : Val de Cher29
Les centres de tri16	Secteur IV : Grande Sologne - Syndicat de Mer30
Les centres de compostage18	Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 200431
Les centres d'incinération21	Les taux de valorisation32

L'organisation territoriale de la collecte et du traitement des déchets

Répartition des compétences collecte et traitement des déchets ménagers entre les collectivités territoriales et évolution depuis le 1er janvier 2004



> 15 communautés de communes ont pris la compétence "élimination des déchets ménagers" et délèguent, pour tout ou partie de leurs communes adhérentes, la collecte et le traitement à un syndicat mixte. La communauté Coeur de Sologne devrait adhérer prochainement au SMICTOM du groupement de Lamotte-Salbris.

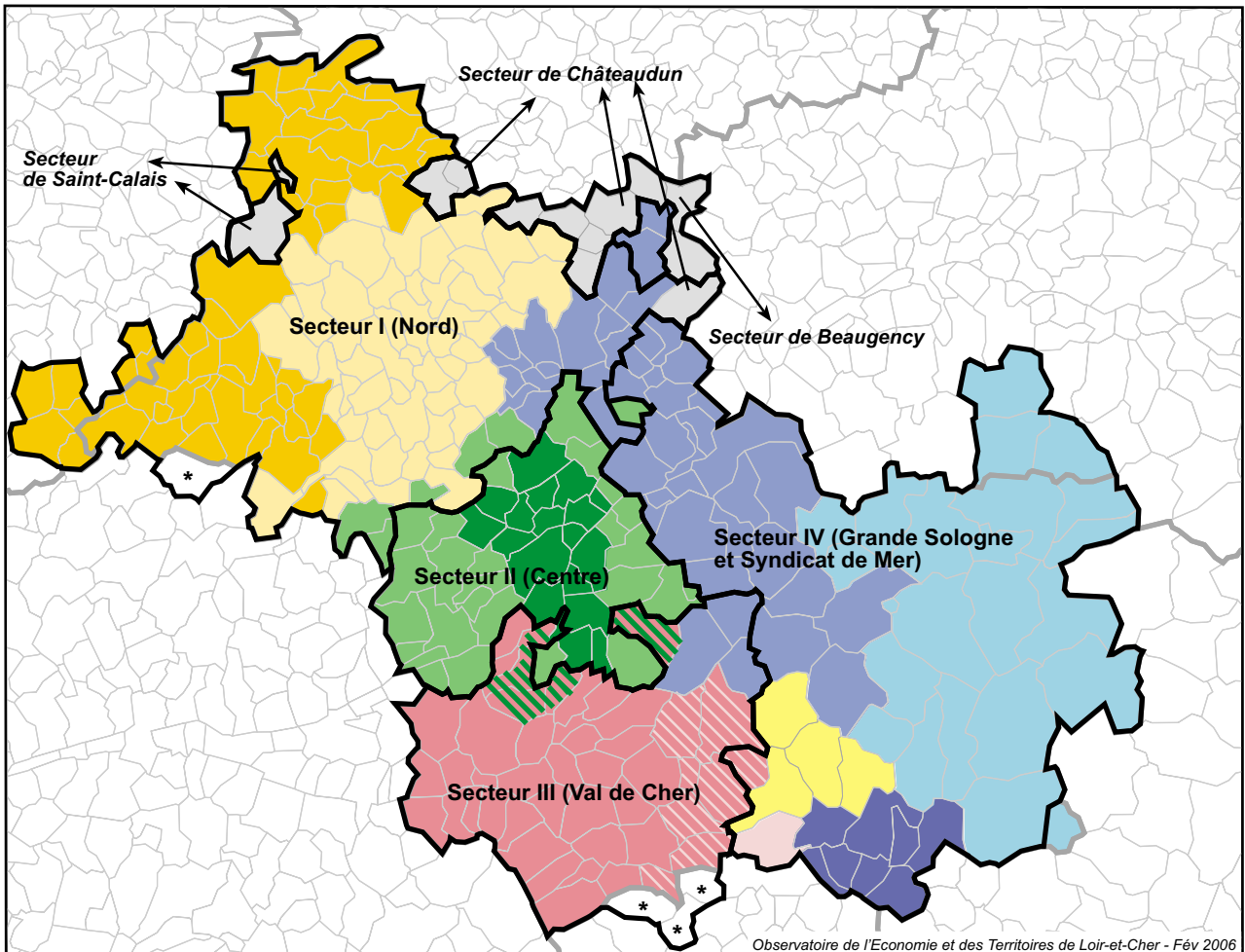
> Agglopolys - communauté d'agglomération de Blois gère directement la compétence collecte, délègue le traitement à Val Eco et, depuis le 1/01/06 par convention au SMIEEOM Val de Cher pour les communes de Cour-Cheverny, Les Montils, Monthou-sur-Bièvre et Sambin, suite à leur adhésion.

> 4 communes sont restées indépendantes en 2004 : Romorantin-Lanthenay et les communes de Pruniers, Villeherviers et Veilleins, réunies en entente intercommunale. Notons que Veilleins a rejoint la communauté de la Sologne des Etangs courant 2005.

La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de l'ensemble de la compétence "déchets ménagers" et assure au moins la collecte. Le régime transitoire de mise en conformité a pris fin au 31 décembre 2005.

Le Loir-et-Cher a connu de nombreuses mutations dans le domaine de la gestion intercommunale de la collecte et du traitement des déchets ménagers au cours des années 2002 et 2003. L'année 2004 a surtout été marquée par la prise de la compétence par trois nouvelles communautés de communes et leur adhésion aux syndicats mixtes existants.

**Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets
et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2006)**



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Fév 2006

Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan

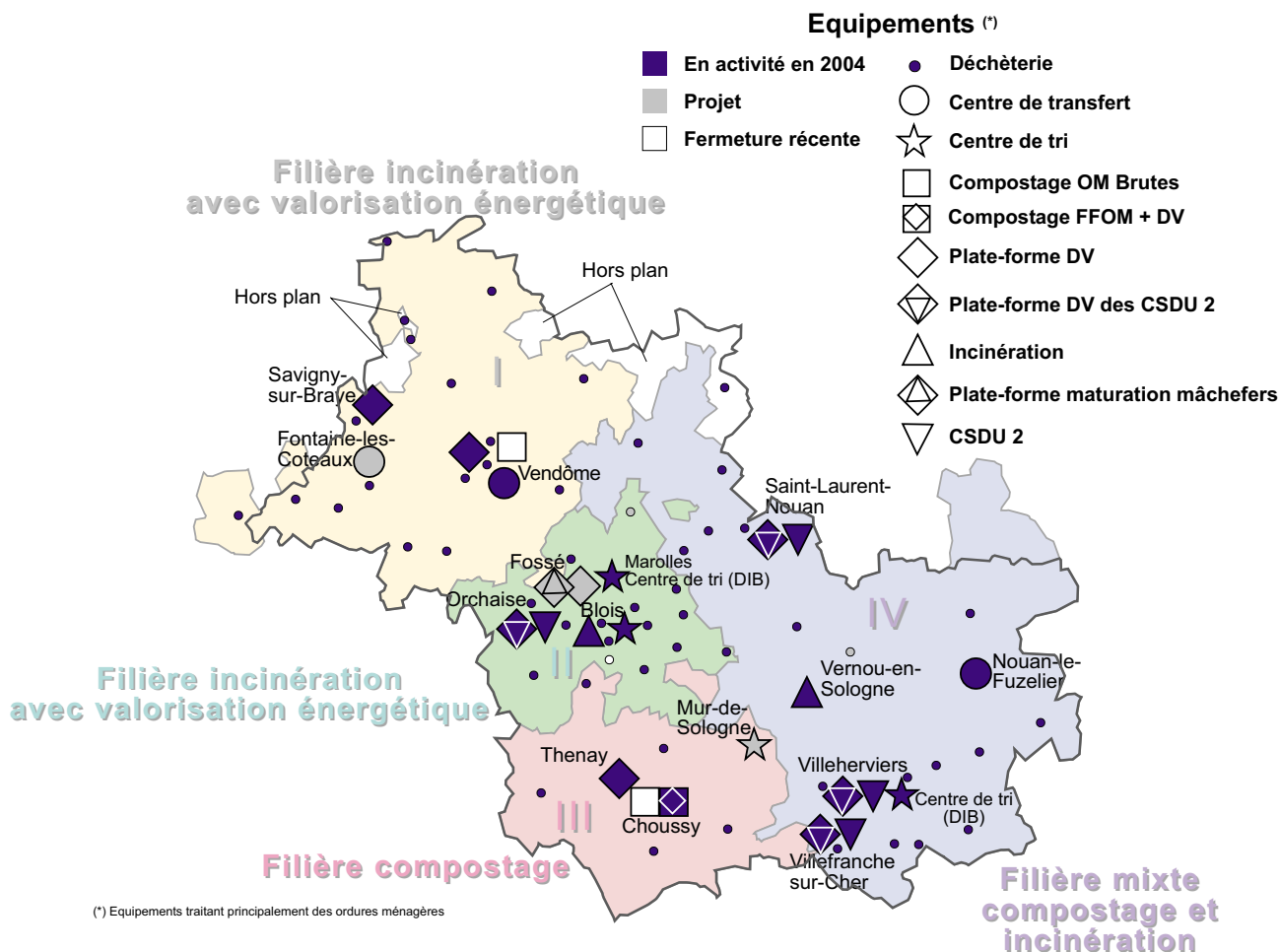
Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV
SICTOM de Montoire	VAL ECO	Agglopolys	SMIEOM de Mer
VALDEM	Agglopolys	Communauté Cher Sologne	SMICTOM de Lamotte / Salbris
		SMIEEOM Val de Cher	SIVOM de Mennetou

Cas particuliers

Commune indépendante	Commune de Gièvres adhérant à Cher Sologne mais relevant encore du secteur IV en 2006	Commune hors plan (adhérant à un EPCI extérieur au Loir-et-Cher)	Commune extérieure au Loir-et-Cher relevant initialement du Plan départemental n'adhérant plus à un EPCI du Loir-et-Cher
Périmètre des secteurs du Plan arrêté en 2001	Limite départementale		

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Filières de traitement et équipements par secteur de plan



Approuvé en juillet 1995
Révisé en juillet 2000
Approuvé en juin 2001
Consultable sur :
www.loir-et-cher.pref.gouv.fr
Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.
Consultable sur : www.le-loir-et-cher.fr

L'ensemble des sigles utilisés dans le document sont répertoriés page 32

Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée)
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

L'échéance réglementaire du 1er juillet 2002 pour le stockage des déchets ultimes dans les installations d'élimination de déchets est passée. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles que le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que **les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.**

Avertissement :
Les taux de réalisation sont calculés par rapport au nombre d'équipements

Plus de 80 % des équipements prévus mis en place fin 2004

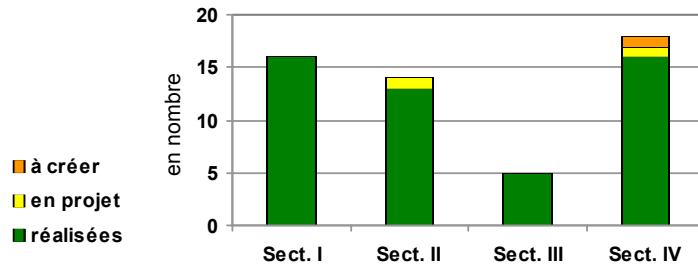
➤ 50 déchèteries en activité fin 2004 (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan)

➤ Ouverture en 2004 de 3 nouvelles déchèteries (sur le secteur I), Danzé (06/04), Le Plessis-Dorin (30/08/04), et Savigny-sur-Braye (14/04/04)

➤ 2 actuellement en projet : Maves (secteur II) ouverture prévue pour 2007 et Neung-sur-Beuvron (secteur IV) pour 2006, et 1 restant à créer (secteur IV)

➤ **Objectif plan réalisé à 94 %**

Les déchèteries



➤ 6 centres de transfert prévus dans le plan

Situation fin 2004 :

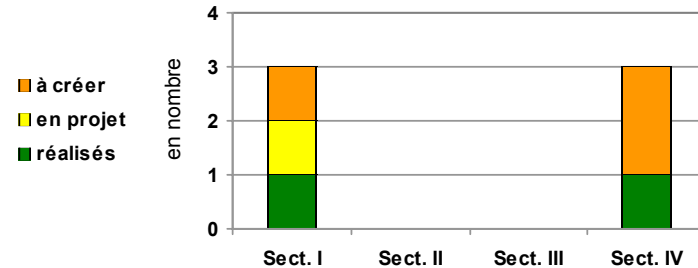
➤ 2 en activité à Vendôme (secteur I) et Nouan-le-Fuzelier (secteur IV)

➤ 1 en projet à Fontaines-les-Coteaux (secteur I), 1 restant à créer dans le secteur I et 2 autres dans le secteur IV

➤ **Objectif plan réalisé au tiers**

➤ Inauguration du centre de Fontaines-les-Coteaux en janvier 2006

Les centres de transfert



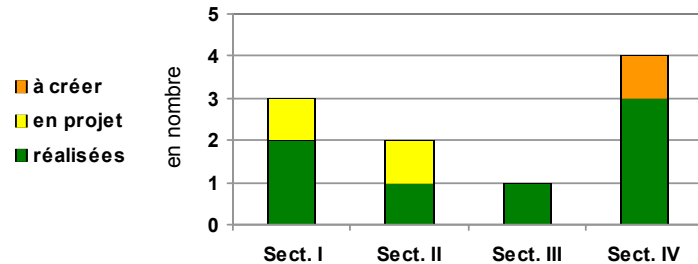
➤ 10 plates-formes de déchets verts prévues dans le plan, dont 4 associées aux centres de stockage de déchets ultimes (CSDU2)

➤ 7* en activité fin 2004, dont 4 liées aux CSDU 2

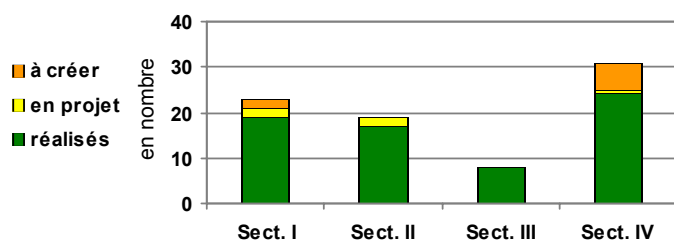
➤ 2 en projet dont une envisagée par le SICTOM de Montoire-sur-le-Loir et la Chartre-sur-Loir et la plate-forme de compostage de déchets verts de Fossé (ouverture en 2007), 1 à créer sur le secteur IV

➤ **Objectif du plan réalisé à 70 %**

Les plates-formes de déchets verts

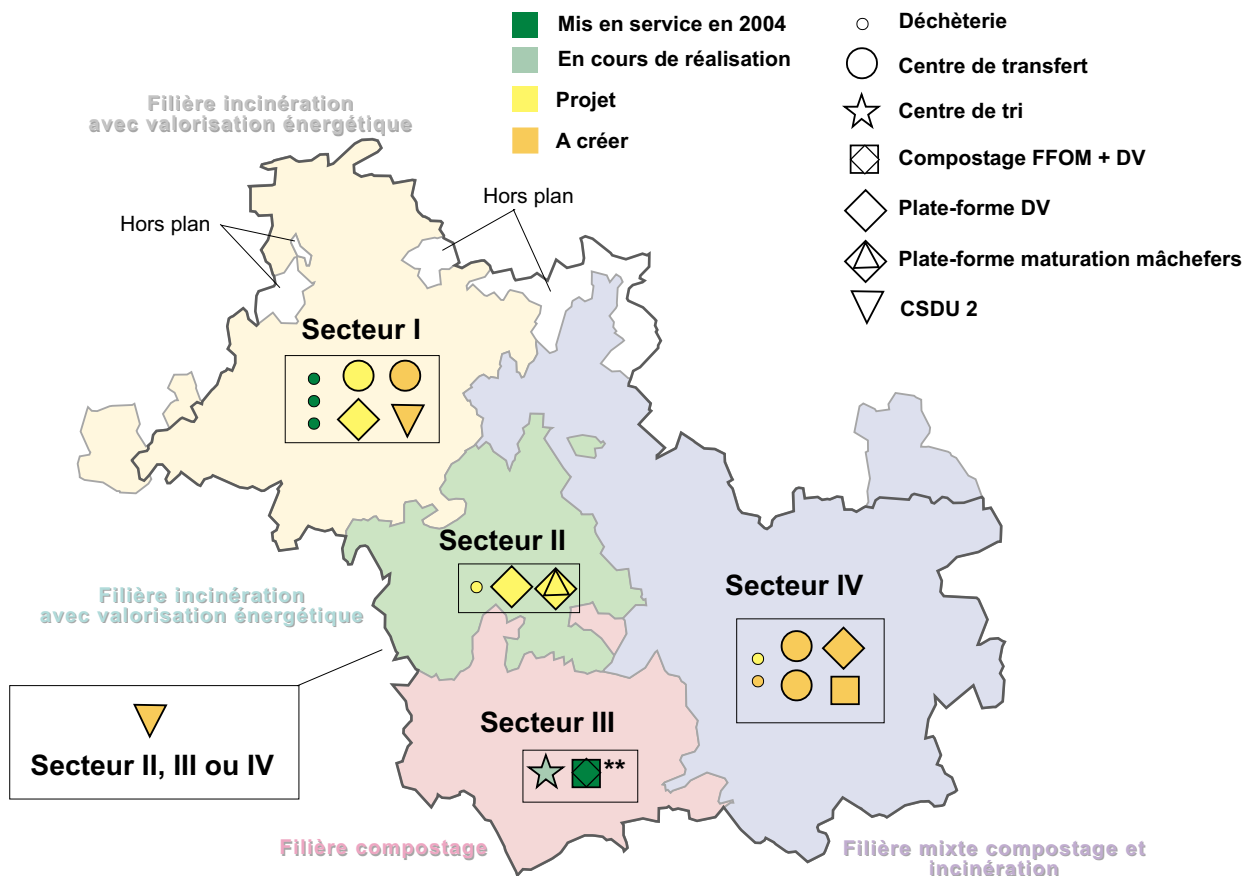


Mise en place des équipements prévus au plan (tous types confondus)



* Le Biocentre de Choussy non comptabilisé, a recueilli à titre de test des déchets fermentescibles et des déchets verts à partir du 21 octobre 2004. Il a été mis en service début 2005.

Equipements* mis en service en 2004 ou restant à réaliser



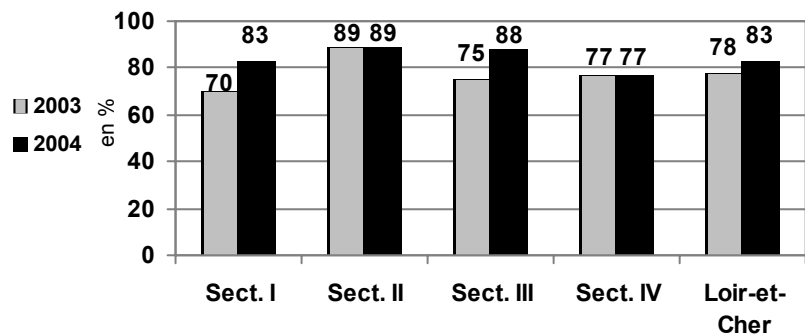
* Equipements traitant principalement des ordures ménagères
 ** Réalisation de la mise aux normes de l'unité de compostage de Choussy

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - janvier 2006

Les autres équipements existants, en projet ou à créer

- 2 unités d'incinération : à Blois (secteur II) et Vernou-en-Sologne (secteur IV)
- 1 centre de tri à Mur-de-Sologne, mis en service en janvier 2006 (secteur III), 1 déjà existant (secteur II)
- 1 unité de compostage mise aux normes et réouverte en octobre 2004 à Choussy dans le secteur III (FFOM + DV produisant un compost de qualité normalisé), 1 unité à créer dans le secteur IV
- 4 centres de stockage de déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2) en activité : 1 en secteur II à Orchaize (actif jusqu'en 2007) et 3 dans le secteur IV à Saint-Laurent-Nouan (2009), Villeherviers (2015) et Villefranche-sur-Cher (2008) et 2 à créer à partir de 2008-2009 : 1 dans le secteur I et 1 dans les secteurs II, III ou IV
- 1 plate-forme de maturation des mâchefers, non inscrite au Plan, devrait être opérationnelle en 2007 à Fossé
- En 2004, 83 % des équipements prévus au plan ont été réalisés dans notre département (78 % en 2003)

Taux de réalisation des équipements prévus au plan (tous types confondus)



La collecte des déchets

Quantités collectées : + 3,1 % en 2004

Avertissement :

Les données pour 2003 et 2004 ont été recueillies avec plus de précisions. Les chiffres des années antérieures ont été recalculés en conséquence lorsque cela était possible. En outre, ces ajustements prennent en compte les modifications de périmètres intervenues au cours des dernières années

➤ Augmentation sensible des quantités de déchets collectées en 2004 : + 3,1 %

➤ La collecte ordinaire recule légèrement (- 0,8 %) alors que la collecte séparative augmente de 5,6 % en raison principalement de la mise en place mi-2003 de ce mode de collecte dans les communes qui ont rejoint le SMIEOM de Mer (secteur IV)

➤ Les apports en déchèteries progressent encore (+ 7,8 %), mais moins rapidement qu'auparavant

➤ La collecte ordinaire représente désormais 48 % du total des déchets ménagers collectés (50 % en 2003 et 71 % en 1998)

➤ Les évolutions diffèrent d'un secteur à l'autre en 2004 ; seul le secteur III enregistre une diminution des quantités de déchets ménagers collectés (- 1,0 %)

La collecte sélective (terme générique)

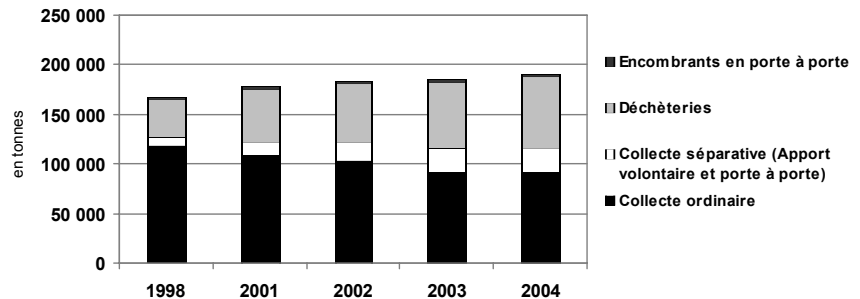
La collecte sélective comprend 3 types de collecte séparative, en apport volontaire (AV), au porte à porte (PAP) ou en déchèterie destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)
Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines, métaux ...) sont mis à la disposition du public.

2 - La collecte en déchèterie :
Les déchèteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

3 - La collecte en porte à porte :
Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables et / ou les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

Quantités de déchets ménagers collectées

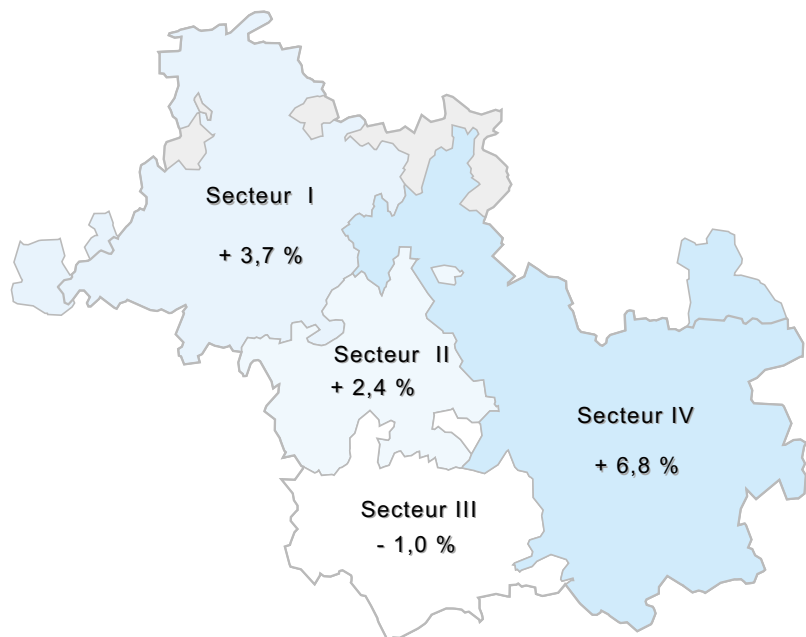


Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par type de collecte (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes attachées aux CSDU 2)

	1998*	2001	2002	2003	2004	Evol (%)		
						02/03	03/04	98/04
Collecte ordinaire	118 824	108 759	102 979	91 996	91 228	- 10,7	- 0,8	- 23,2
Collecte séparative (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	12 980	18 983	23 775	25 109	+ 25,2	+ 5,6	+ 214,6
Déchèteries	38 936	53 435	58 640	66 791	72 000	+ 13,9	+ 7,8	+ 84,9
Encombrants en porte à porte	822	2 354	2 423	2 562	2 584	+ 5,7	+ 0,9	+ 214,4
Total	166 564	177 528	183 025	185 124	190 920	+ 1,1	+ 3,1	+ 14,6

* Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de Plan (ensemble de la collecte) en 2004



Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par secteur de plan
(hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes des CSDU)

en tonnes

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV	
	2004	Evol* 03/04	2004	Evol* 03/04	2004	Evol* 03/04	2004	Evol* 03/04
Collecte ordinaire	15 623	- 0,4	32 685	+ 0,4	18 480	- 3,4	24 440	- 0,8
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte et cyclades**)	6 899	+ 1,9	6 395	- 2,6	3 683	- 0,4	8 131	+ 20,6
Déchèteries	17 804	+ 8,5	29 659	+ 6,4	10 783	+ 3,4	13 754	+ 13,8
Encombrants en porte à porte	0	- 100	6	- 95	691	- 3	1 887	+ 12,2
Total	40 326	+ 3,7	68 745	+ 2,4	33 637	- 1,0	48 212	+ 6,8

* en %

** cyclades : points d'apports volontaires pour les recyclables (emballages, journaux, magazines et verre) situés sur les parkings des principaux supermarchés du syndicat Valdem

1,6 kg de déchets par jour et par habitant

Quantités moyennes de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant et par secteur de plan

	Sect I		Sect II		Sect III		Sect IV		Loir-et-Cher	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Collecte ordinaire (kg/an)	218,9	218,1	306,4	307,6	353,4	341,5	285,5	283,3	289,0	286,6
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte) (kg/an)	94,5	96,3	61,8	60,2	68,4	68,1	78,2	94,2	74,7	78,9
Déchèteries (kg/an)	229,0	248,5	262,2	279,1	200,2 ⁽²⁾	206,9 ⁽²⁾	137,0 ⁽³⁾	155,8 ⁽³⁾	209,8	226,2
Encombrants en porte à porte (kg/an)	0,6	0	1,2	0,1	13,2	12,8	19,5	21,9	8,0	8,1
Total (1) (kg/an)	542,3	562,9	630,4	646,8	622,0	616,5	500,7	533,3	573,6	591,7
	(kg/jour)	1,5	1,5	1,7	1,8	1,7	1,4	1,5	1,6	1,6

(1) hors encombrants en porte à porte (2) données ne prenant pas en compte la population de Gièvres ayant passé une convention pour accéder à la déchèterie de Villefranche-sur Cher (secteur IV)

(3) données prenant en compte la population de Gièvres ayant passé une convention pour accéder à la déchèterie de Villefranche-sur Cher (secteur IV)

➤ La collecte séparative augmente principalement dans le secteur IV suite à l'adhésion de nouvelles communes au SMIEOM de Mer qui bénéficient, depuis juillet 2003 du service de collecte en porte à porte des emballages ménagers

➤ L'arrêt du service de collecte de végétaux en porte à porte sur le périmètre d'Agglopolys se traduit par une baisse des tonnages collectés en mode séparatif dans le secteur II (- 2,6 %)

71,7 euros par habitant et par an

Coût moyen par secteur de plan des déchets ménagers et assimilés collectés et traités en 2004

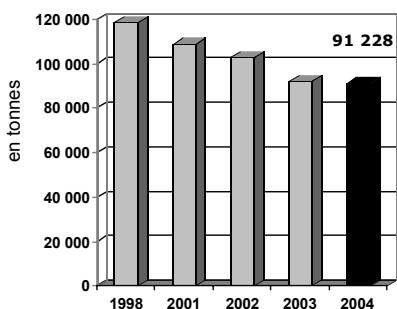
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Coût moyen par habitant (en euros)	67,3	74,7	71,8 *	71,4	71,7*
Coût moyen par tonne (en euros)	119,6	115,5	114,1 *	127,9	119,3*

* Pour les communes de Gièvres et de Lassay-sur-Croisne gérées directement par la communauté de communes Cher-Sologne, les éléments financiers ne nous ont pas été communiqués

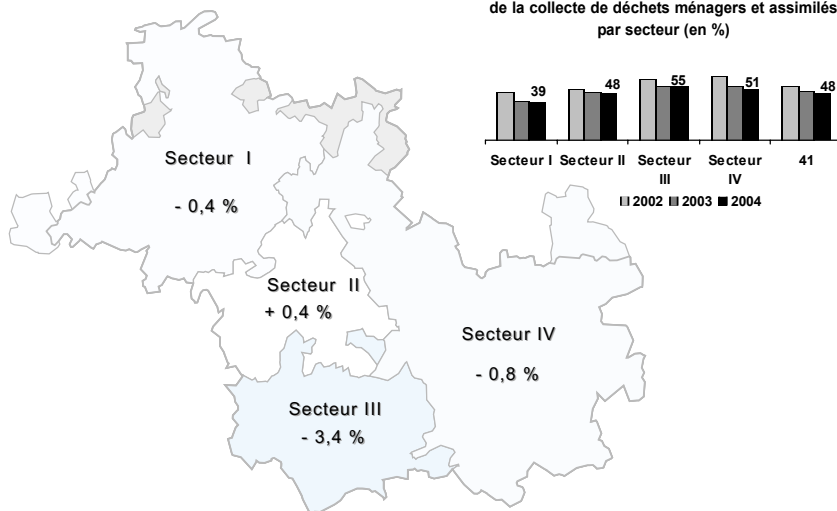
Les informations relatives au coût de la collecte et du traitement, recueillies pour la première année, n'intègrent pas les mêmes éléments financiers selon les structures gestionnaires. Néanmoins, elles ont permis de calculer à titre indicatif un coût global moyen par secteur comprenant les collectes ordinaires et sélectives, le coût de fonctionnement des déchèteries et le traitement des déchets concernés

La collecte ordinaire se stabilise

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en collecte ordinaire

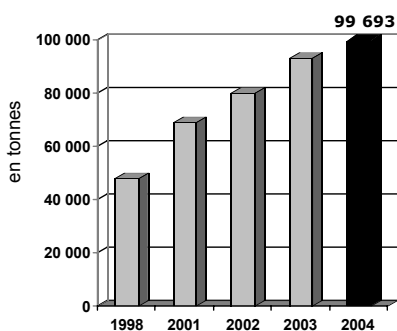


Poids de la collecte ordinaire dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)

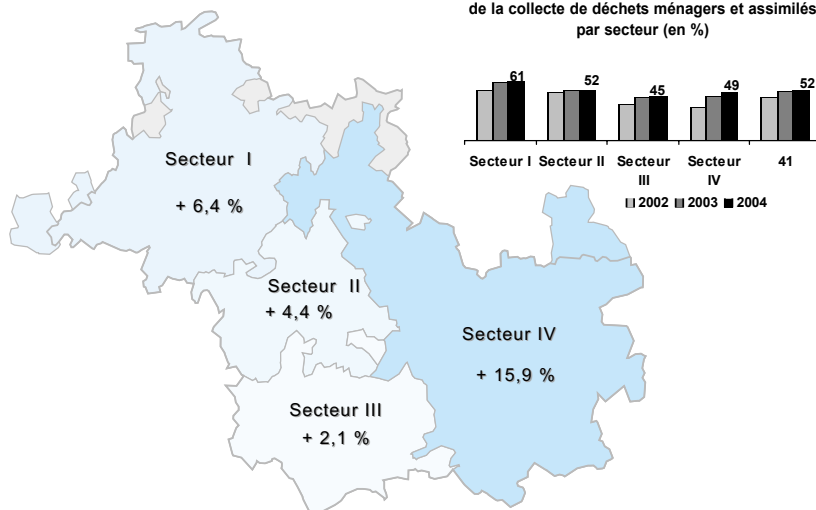


Progression des collectes séparatives* de 7 %

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées en collectes séparatives

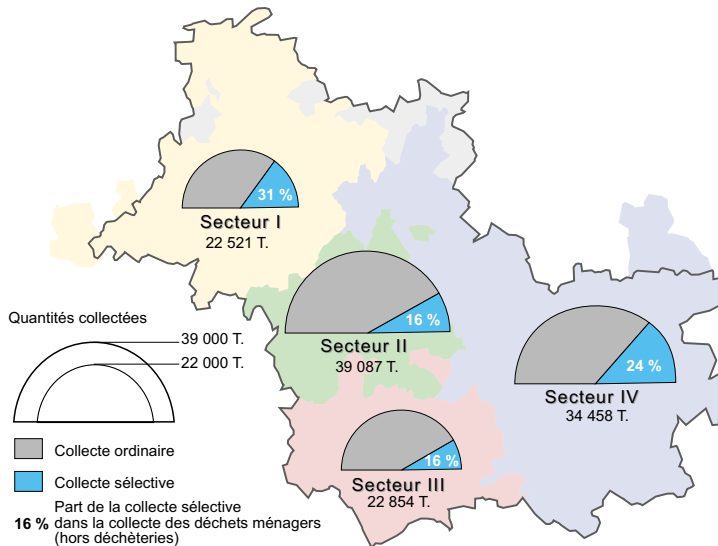


Poids des collectes séparatives dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)

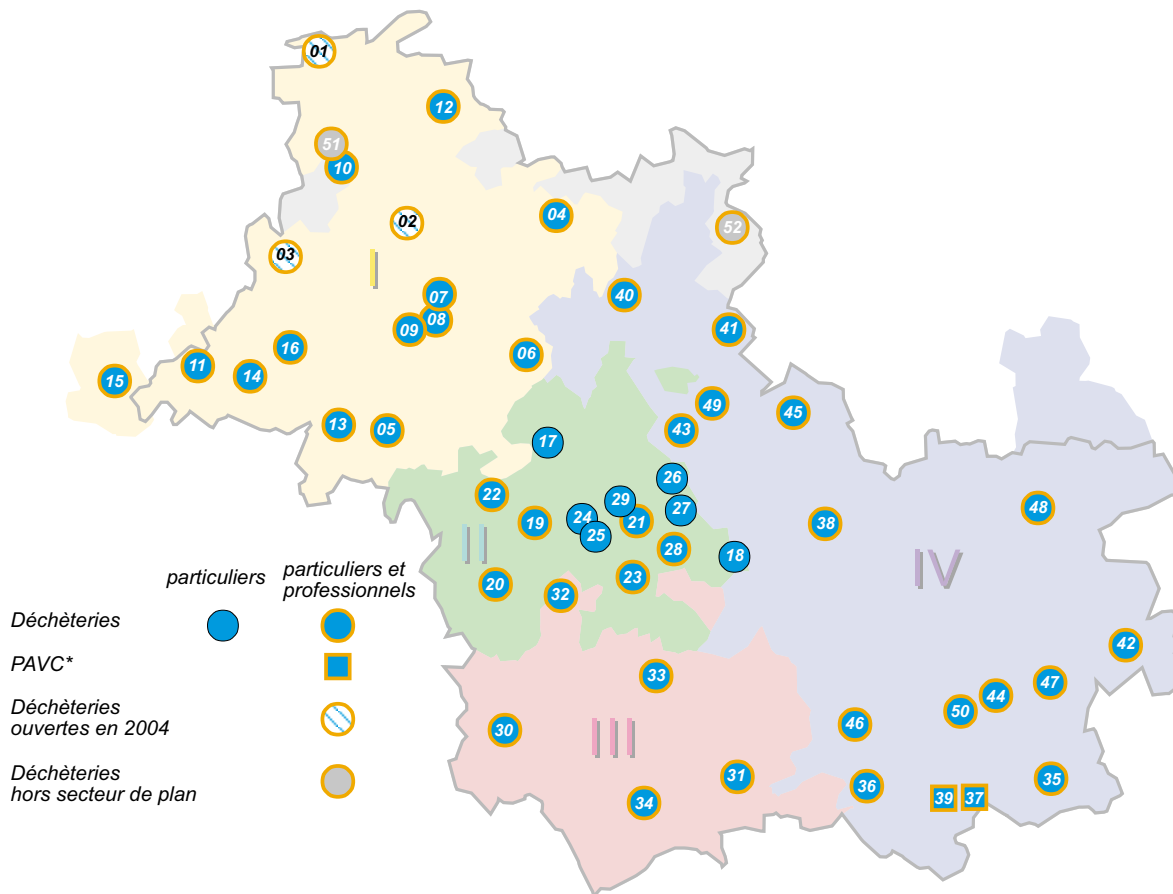


* Collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire), apport en déchèterie et encombrants en porte à porte

Poids du tri sélectif Collecte sélective / total collecte (Hors déchèteries)



Les déchèteries en 2004



- > 50 déchèteries relevant du Plan départemental en 2004 (49 en Loir-et-Cher et une dans la Sarthe) et 2 situées en Loir-et-Cher, hors secteurs de plan (Mondoubleau, Ouzouer-le-Marché)
- > 3 ouvertures durant l'année 2004
- > 1 déchèterie pour 6 300 habitants en moyenne dans le département (le ratio national étant de 15 000 habitants)
- > La mise à disposition de benne pour déchets verts sur la commune de Villefrancoeur n'a pas été reprogrammée en 2004

Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants déposent leurs déchets encombrants mais aussi bouteilles en verre, papiers, cartons, huiles de vidange usagées, etc. La déchèterie, en offrant une solution permanente pour se débarrasser de ces déchets, permet de lutter efficacement contre la constitution de dépôts sauvages et contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières valorisables. Elle doit apporter une solution aux déchets produits par les ménages posant un problème particulier d'élimination pour des raisons de volume (vieux électroménager, jardinage, bricolage,...) ou de protection de l'environnement (batteries, piles,...). Sa conception la rend utilisable également par un public soucieux de faire des actions de valorisation et d'économie de matières (papiers, cartons, verres, métaux...).

Arrêté du 9 septembre 1997
relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés

Date de mise en service	Commune	Année	Commune	Date
Secteur I - 16 déchèteries				
01	Le Plessis-Dorin	30-août-04	18	Bracieux 2003
02	Danzé	juin-04	19	Molineuf 01-janv-02
03	Savigny-sur-Braye	14-avril-04	20	Onzain 03-juil-00
04	Morée	01-mars-00	21	Vineuil 01-juin-99
05	Saint-Amand-Longpré	01-mars-00	22	Herbault 03-oct-98
06	Selommes	01-mars-00	23	Cellettes 05-nov-97
07	Saint-Ouen	05-janv-98	24	Blois nord 22-sept-97
08	Vendôme	05-janv-98	25	Blois sud 14-oct-96
09	Naveil	05-janv-98	26	Montlivault 01-avr-95
10	Cormenon	04-juil-94	27	Huisseau-sur-Cosson 05-janv-95
11	Couture-sur-Loir	04-juil-94	28	Mont-Près-Chambord 01-juil-94
12	Droué	04-juil-94	29	La Chaussée-Saint-Victor 01-nov-91
13	Prunay-Cassereau	04-juil-94	Secteur III - 5 déchèteries	
14	Ternay	04-juil-94	30	Montrichard 15-janv-95
15	La Chartre-sur-le-Loir	01-juil-94	31	Billy 09-janv-95
16	Montoire-sur-le-Loir	08-janv-94	32	Candé-sur-Beuvron 09-janv-95
Secteur II - 13 déchèteries				
17	La Chapelle-Vendomoise	01-août-03	33	Contres 09-janv-95
			34	Noyers-sur-Cher 09-janv-95
			Secteur IV - 16 déchèteries	
			35	Theillay 13-nov-03
			36	Villefranche-sur-Cher 22-avr-03
			37	Châtres-sur-Cher* 01-janv-01
			38	Dhuizon 01-janv-00
			39	Mennetou-sur-Cher* 01-nov-99
			40	Saint-Léonard-en-Beauce 01-juin-98
			41	Josnes 01-juin-98
			42	Souesmes 29-nov-97
			43	Suèvres 01-janv-97
			44	La Ferté-Imbault 1996
			45	Saint-Laurent-Nouan fin 1994
			46	Romorantin 25-mars-93
			47	Salbris 14-fév-90
			48	Lamotte-Beuvron 01-janv-90
			49	Mer 02-janv-89
			50	Selles-Saint-Denis 01-janv-87
			Hors plan - 2 déchèteries	
			51	Mondoubleau (secteur de Saint-Calais) 24-janv-00
			52	Ouzouer-le-Marché (secteur de Châteaudun) 05-juin-98

* PAVC - Point d'Apport Volontaire Contrôlé

D'après sources : les déchèteries de Loir-et-Cher - bilan relatif à leur conception et à leur fonctionnement - ADEME ; DDASS ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées / Observatoire

Nombre de réceptacles mis à disposition des usagers des déchèteries selon la nature des déchets par secteur de Plan en 2004

Type de déchet	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher	Evol. dépt. 03/04
Encombrants	20	17	5	26	68	- 4
Déchets verts	21	18	5	18	62	+ 6
Papiers, jourm, magaz.	25	20	5	11	61	+ 8
Verre	19	21	5	14	59	- 2
Cartons	20	12	5	15	52	+ 10
Ferraille	16	13	5	16	50	+ 4
Huiles minérales	16	14	5	13	48	+ 8
Gravats inertes	17	12	5	7	41	+ 4
Batteries	16	10		9	35	+ 5
Plastiques		15	5	1	21	- 11
Déchets dangereux		17		2	19	+ 5
Bois	3			7	10	+ 5
Pneus		1		7	8	+ 3
Piles						- 5
Autres						- 2
Total	173	170	45	146	534	+ 34
Evol. 03/04	+ 38	- 4	- 15	+ 15	+ 34	

➤ Plus de 530 réceptacles à disposition des usagers des déchèteries de notre département en 2004 (500 en 2003).

➤ D'importantes modifications interviennent dans le secteur I avec l'ouverture des trois déchèteries (totalisant 31 réceptacles) et une réorganisation des équipements des déchèteries de VALDEM.

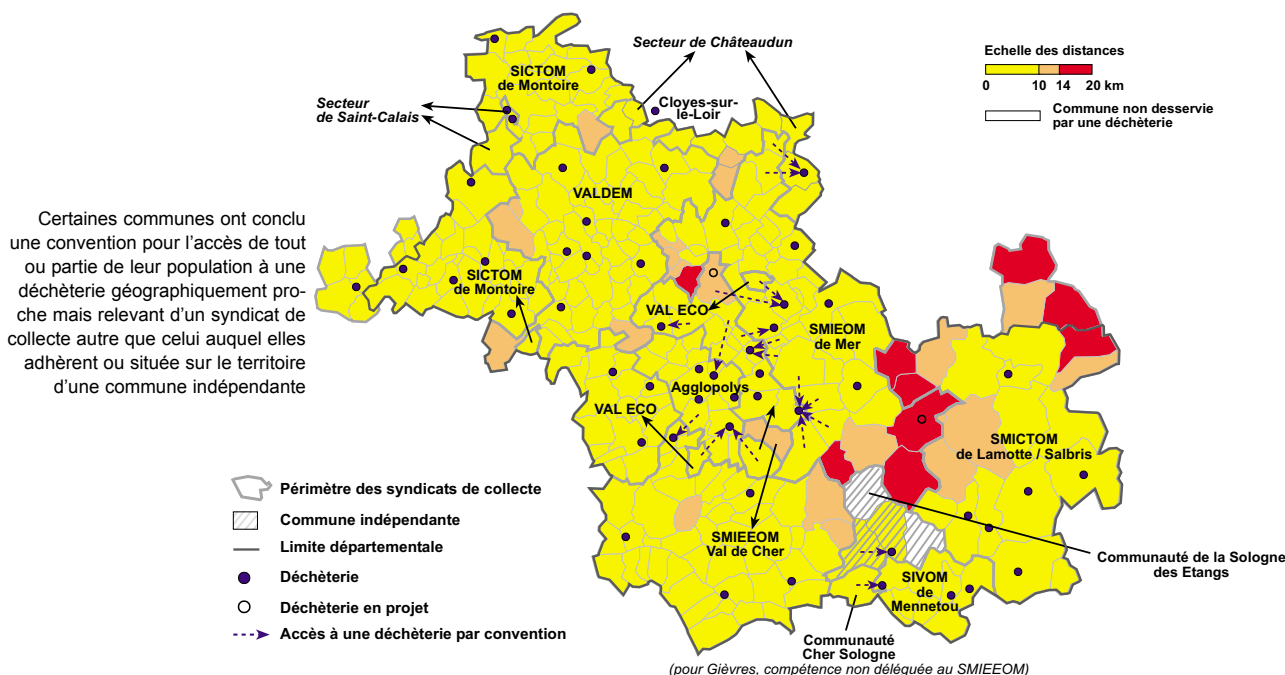
➤ Baisse du nombre de conteneurs dans les déchèteries du secteur III pour les papiers, journaux, les plastiques et le verre. Parallèlement le nombre de colonnes d'apport volontaire réparties sur le territoire du SMIEEOM Val de Cher a augmenté (plus de 500 au total).

Les chiffres indiqués comptabilisent les réceptacles de type colonne, bac, caisse palette, fût, cuve, aire grillagée et râtelier

Nombre de jours et d'heures d'ouverture par semaine et nombre d'agents employés en 2004

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nb moyen de jours d'ouverture par semaine	4,1	3,2	6,0	2,6	3,5
Nb moyen d'heures d'ouverture par semaine	17,3	19,7	32	14,9	18,6
Nb moyen d'agents mobilisés	1,4	1,3	1,0	1,1	1,2
Nb total d'agents mobilisés	23	17	5	17	62

Distance d'accès à une déchèterie



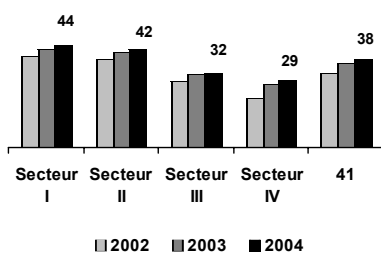
D'après source : Direction Départementale de l'Équipement (calcul des distances)

Plus d'un tiers des déchets ménagers et assimilés collectés en déchèterie

➤ Les quantités de verre collectées en déchèterie diminuent, comme celles de papier et carton, du fait notamment du développement de la collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire).

➤ Les déchets verts sont nettement plus importants cette année dans le secteur IV et particulièrement à Lamotte-Beuvron et Salbris.

Part des déchets collectés en déchèterie par secteur de plan (en %)



Evolution des quantités de déchets collectées en déchèterie

en tonnes

	2000	2001	2002	2003	2004	Evol (%)	
						03/04	00/04
Secteur I	10 782*	10 826*	14 081	16 402	17 804	+ 8,6	+ 56,1*
Secteur II	21 748	24 886	25 817	27 866	29 659	+ 6,4	+ 36,4
Secteur III	8 323	7 383	9 477	10 432	10 783	+ 3,4	+ 29,6
Secteur IV	7 137**	10 340**	9 265	12 091	13 754	+ 13,8	+ 51,6**
Total	47 990	53 435	58 640	66 791	72 000	+ 7,8	+ 41,9**

* Les données pour la déchèterie de la Chartre-sur-le-Loir ne sont pas comptabilisées en 2000 et 2001

** Le calcul d'évolution 2000 / 2004 n'intègre pas cinq déchèteries du secteur IV, pour lesquelles les données 2000 et 2001 ne sont pas disponibles, ni celle de la Chartre-sur-le-Loir au niveau départemental.

Quantités de déchets collectées en déchèterie par secteur

en tonnes

	2004				Evol (%)		
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Total	03/04	00/04*
Tout venant	5 577	8 225	3 376	4 978	22 156	+ 8,4	+ 55,3
Déchets verts	5 394	8 821	3 012	4 587	21 814	+ 16,9	+ 43,7
Déblais et gravats	4 159	10 396	3 284	1 557	19 396	+ 3,7	+ 46,2
Métaux	1 334	1 304	605	1 341	4 584	- 5,5	+ 25,2
Papier carton	631	601	445	600	2 277	+ 1,6	- 2,6
Verre	373	192	0	284	849	- 26,3	- 28,9
Autres	336	120	61	407	924	+ 26,6	+ 0,7
Total	17 804	29 659	10 783	13 754	72 000	+ 7,8	+ 41,9

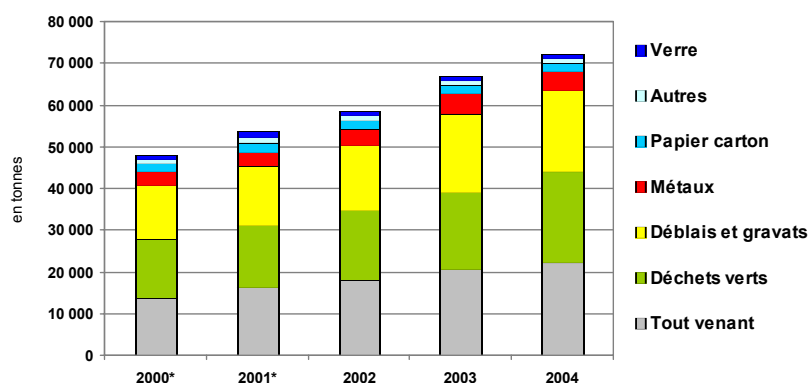
*Le calcul d'évolution 2000/2004 n'intègre pas les déchèteries pour lesquelles les données 2000 ne sont pas disponibles

Quantités moyennes de déchets collectées en déchèterie par habitant et par secteur (kg/hab/an)

	2004				Loir-et-Cher	France (2001)
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		
Déblais et gravats	58	98	63	18	61	58
Déchets verts	75	83	58	52	69	48
Tout venant	78	77	65	56	70	47
Matériaux recyclables *	33	20	20	25	24	25

* comprend les métaux, papier carton et le verre

Evolution des quantités collectées en déchèterie par nature de déchets

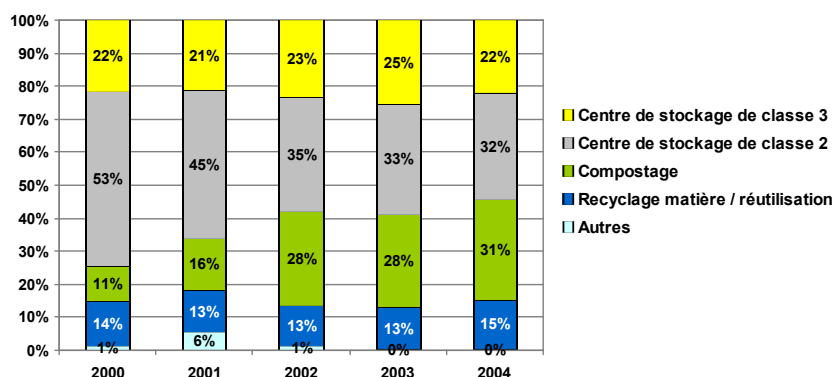


* Les données ne sont pas disponibles en 2000 et 2001 pour six déchèteries qui totalisent actuellement 4 % des quantités totales collectées en déchèteries dans le département.

➤ Les déchets des déchèteries orientés vers les filières de valorisation (recyclage et compostage) ont progressé de manière significative en 2004 : 46 % contre 24 % en 2000).

➤ La baisse des quantités à destination des centres de stockage (de classe 2 et 3) se poursuit en 2004. Elles représentent 54 % de déchets issus des déchèteries contre 59 % en 2003 et 75 % en 2000.

Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchèterie par destination

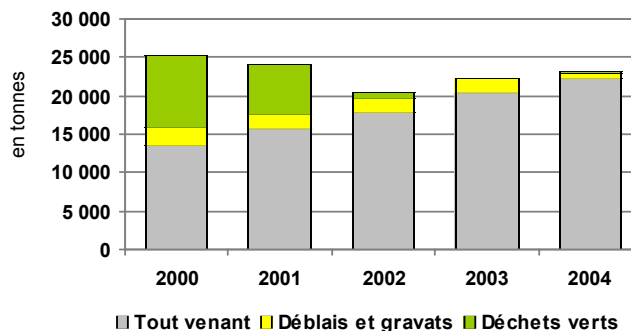


Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchèteries par nature et par destination (en tonnes)

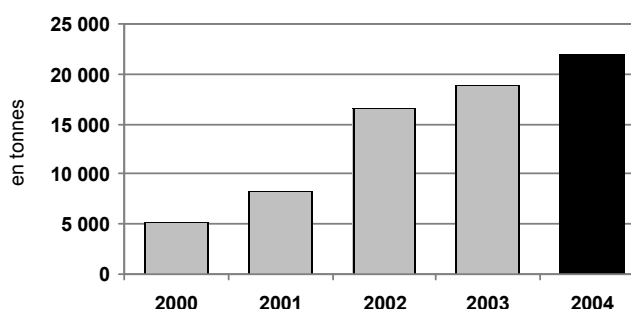
	CSDU 2	CSDU 3	Compostage	Filières Spécifiques de valorisation	Recyclage/ Réutilisation	Total
Tout venant	22 156					22 156
	(100%)					
Déchets verts	85		21 729			21 814
	(0%)		(100%)			
Déblais et gravats	852	15 805			2 739	19 396
	(4%)	(81%)			(14%)	
Métaux					4 584	4 584
					(100%)	
Papier carton					2 276	2 276
					(100%)	
Verre					850	850
					(100%)	
Bois			301		280	581
			(52%)		(48%)	
Non renseigné				214		214
				(100%)		
Batteries				61		61
				(100%)		
Plastiques					23	23
					(100%)	
Huiles				23		23
				(100%)		
Piles				6		6
				(100%)		
Autres				16		16
				(100%)		
Total	23 093	15 805	22 030	320	10 752	72 000
	32 %	22 %	31 %	0 %	15 %	100 %

➤ Les déblais et gravats, jusqu'alors orientés en totalité vers les CSDU 2 et 3, sont désormais pour partie réutilisés (14 %).

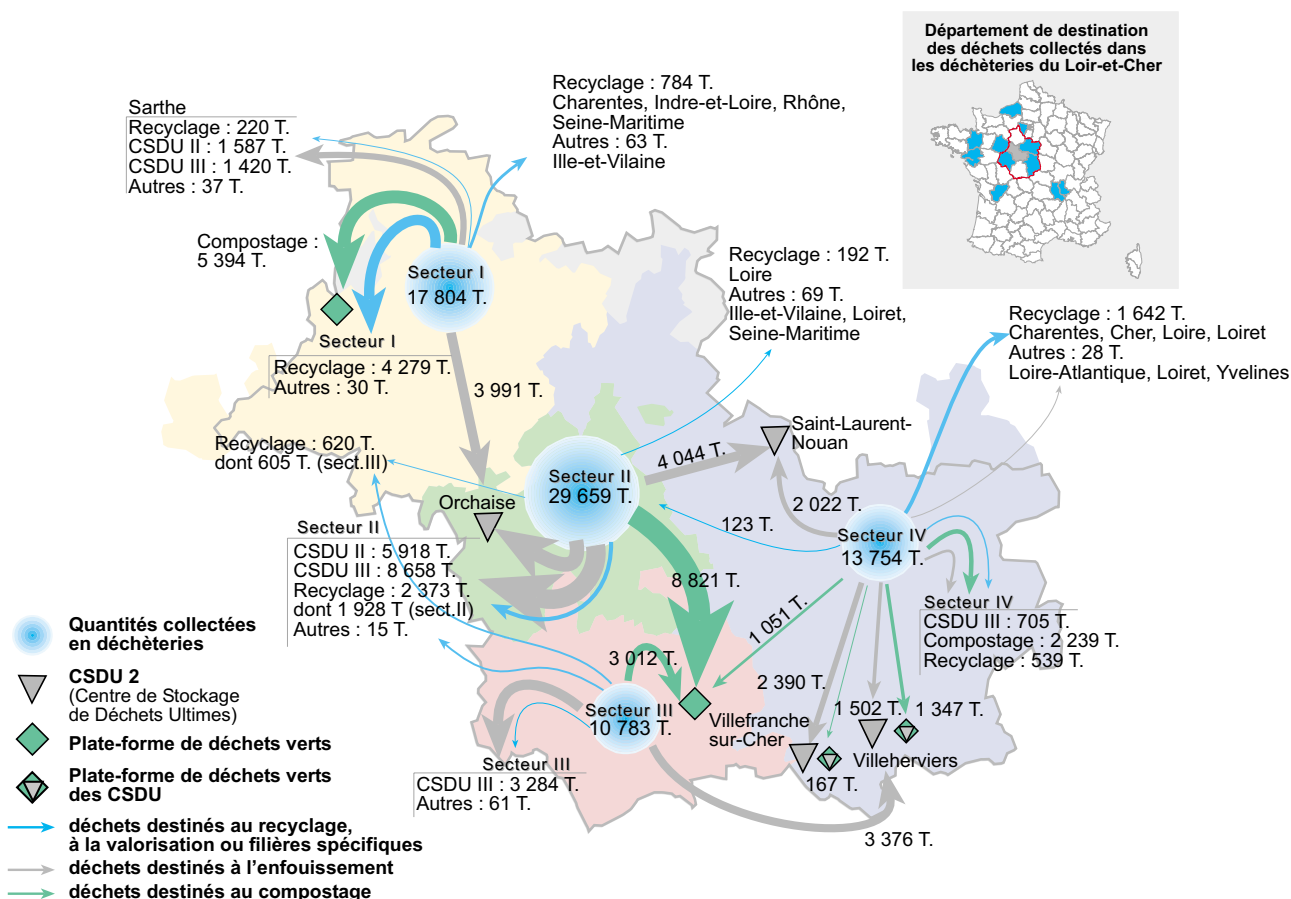
Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries à destination des CSDU 2



Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries à destination des plates-formes de déchets verts



Flux de déchets au départ des déchèteries du Loir-et-Cher



Les centres de transfert

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002

➤ Augmentation des tonnages de déchets transitant par les centres de transfert (+ 2,6 % en 2004).

➤ Le tonnage d'ordures ménagères se stabilise, progressant de 1,9 % en 1 an.

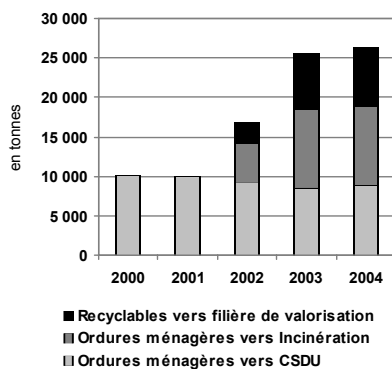
➤ La part des matériaux recyclables à destination des filières de valorisation reste stable (29 % en 2004, 28 % en 2003).

Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

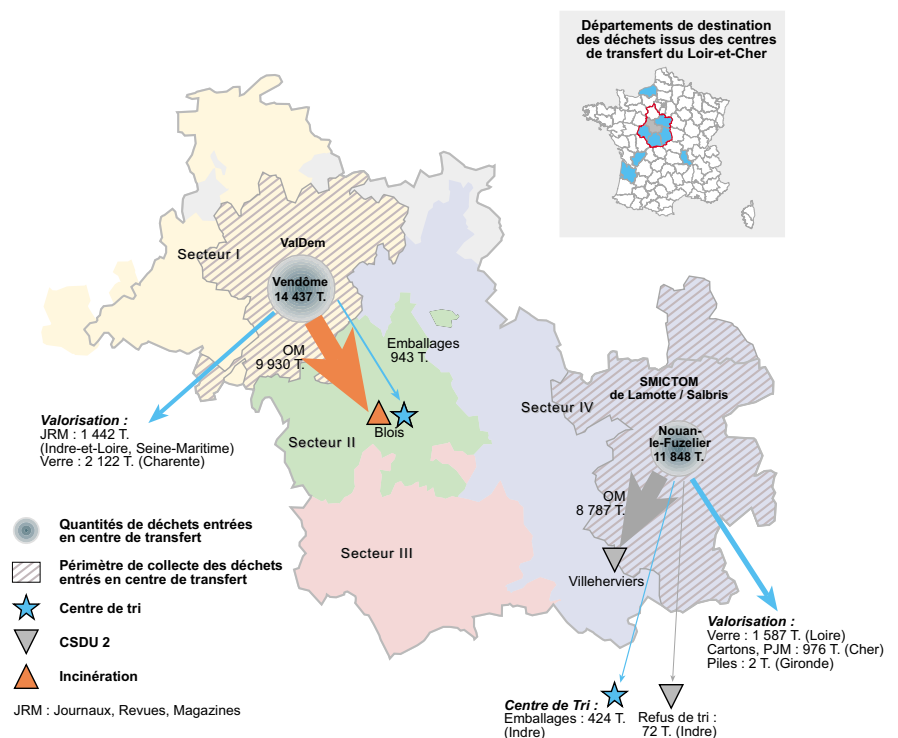
		2000	2001	2002	2003	2004
Quantités totales transférées		10 054	9 930	16 825	25 607	26 285
	Nouan-le-Fuzelier	10 054	9 930	9 934	11 176	11 848
	Vendôme			6 891	14 431	14 437
Quantités entrantes						
Ordures ménagères	Nouan-le-Fuzelier	10 054	9 930	9 221	8 594	8 859
	Vendôme			6 891	9 848	9 930
Verre	Nouan-le-Fuzelier				1 474	1 587
	Vendôme				2 205	2 122
Cartons, PJM*	Nouan-le-Fuzelier			488	719	976
Journ, revues, magaz.	Vendôme				1 473	1 442
Emballages	Nouan-le-Fuzelier			225	388	424
	Vendôme				905	943
Piles	Nouan-le-Fuzelier				1	2
Destination						
CSDU2	Nouan-le-Fuzelier	10 054	9 930	9 221	8 594	8 859
Incinération	Vendôme			5 044	9 848	9 930
Centre de Tri	Nouan-le-Fuzelier			225	388	424
	Vendôme			1 847	905	943
Valorisation auprès d'entreprises privées	Nouan-le-Fuzelier			488	2 194	2 565
	Vendôme				3 678	3 564

* Papier, journaux, magazines

Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



Synthèse des flux des centres de transfert



Centre de transfert

Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

Les centres de tri

	Secteur du Plan	Date de création
Blois	II	Juil. 2000
Mur-de-Sologne	III	Janv. 2006

➤ Le tonnage de déchets ménagers et assimilés entrant dans le centre de tri de Blois, est en progression de 9 % en 2004 (soit 420 tonnes de plus). Une partie des flux entrants seront prochainement orientés vers le centre de Mur-de-Sologne, notamment les emballages ménagers collectés par le SMIEOM de Mer.

➤ Les déchets triés proviennent pour 66 % du secteur II, 18 % du secteur I et 16 % du secteur IV.

➤ Les refus de tri (620 tonnes, soit 12,5 % des quantités entrantes) sont dirigés vers l'unité d'incinération de Blois afin d'être valorisés énergétiquement.

➤ Près de 3 300 tonnes collectées en Loir-et-Cher sont dirigées vers des centres de tri du Loiret (1 929 t.), de l'Indre (424 t.) et du Cher (1 030 t.).

➤ Les tonnages de verre ne sont pas traités en centre de tri, leur qualité permettant leur envoi direct vers les filières de recyclage. Ils représentent 3 243 tonnes pour 2004 (en diminution de 6 % par rapport à 2003).

Centre de tri

Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

Le centre de tri de Blois

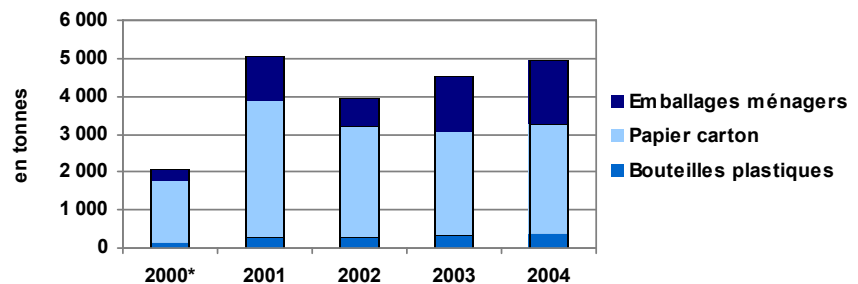
Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrantes dans le centre de tri par type

	en tonnes					
	2000 *	2001	2002	2003	2004	Evol.03/04 (en %)
Bouteilles Plastiques	130	290	310	354	373	+ 5,4
Papier carton **	1 655	3 621	2 887	2 719	2 899	+ 6,6
Emballages ménagers	287	1 120	737	1 447	1 670	+ 15,4
Total	2 072	5 031	3 934	4 520	4 942	+ 9,3

* mis en service en juillet 2000

** Les tonnages Papier Carton comprennent les apports en déchèterie

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrantes dans le centre de tri par type



Produits valorisés (en tonnes)

	2000	2001	2002	2003	2004	Evol.03/04 (en %)
Aluminium	3	4	10	8	9	+ 12,5
PET couleur	133	53	54	85	88	+ 3,5
Tétra	42	24	76	91	119	+ 30,8
PEHD	30	93	88	160	186	+ 16,3
Acier	44	165	115	206	248	+ 20,4
PET cristal	2	301	257	347	507	+ 46,1
Cartons	289	761	628	888	1 087	+ 22,4
JRM	781	2 183	1 845	1 170	1 119	- 4,4
GDM				605	1 188	+ 96,4
Refus de tri	284	877	550	612	620	+ 1,3
Total	1 608	4 461	3 623	4 172	5 171	+ 23,9

En 2004, les quantités sortantes sont supérieures aux quantités entrantes en raison de déchets 2003 encore présents début 2004. Cela influe par conséquent sur les évolutions annuelles constatées

Les déchets industriels banals : les centres de tri de Marolles et de Villeherviers

	Secteur du Plan	Date de création
Marolles	II	Oct. 2001
Villeherviers	IV	Janv. 1997

➤ Baisse de 6,5 % des DIB traités par les centres de tri spécialisés.

Centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) pour lesquels les informations ont pu être collectées (liste non exhaustive).

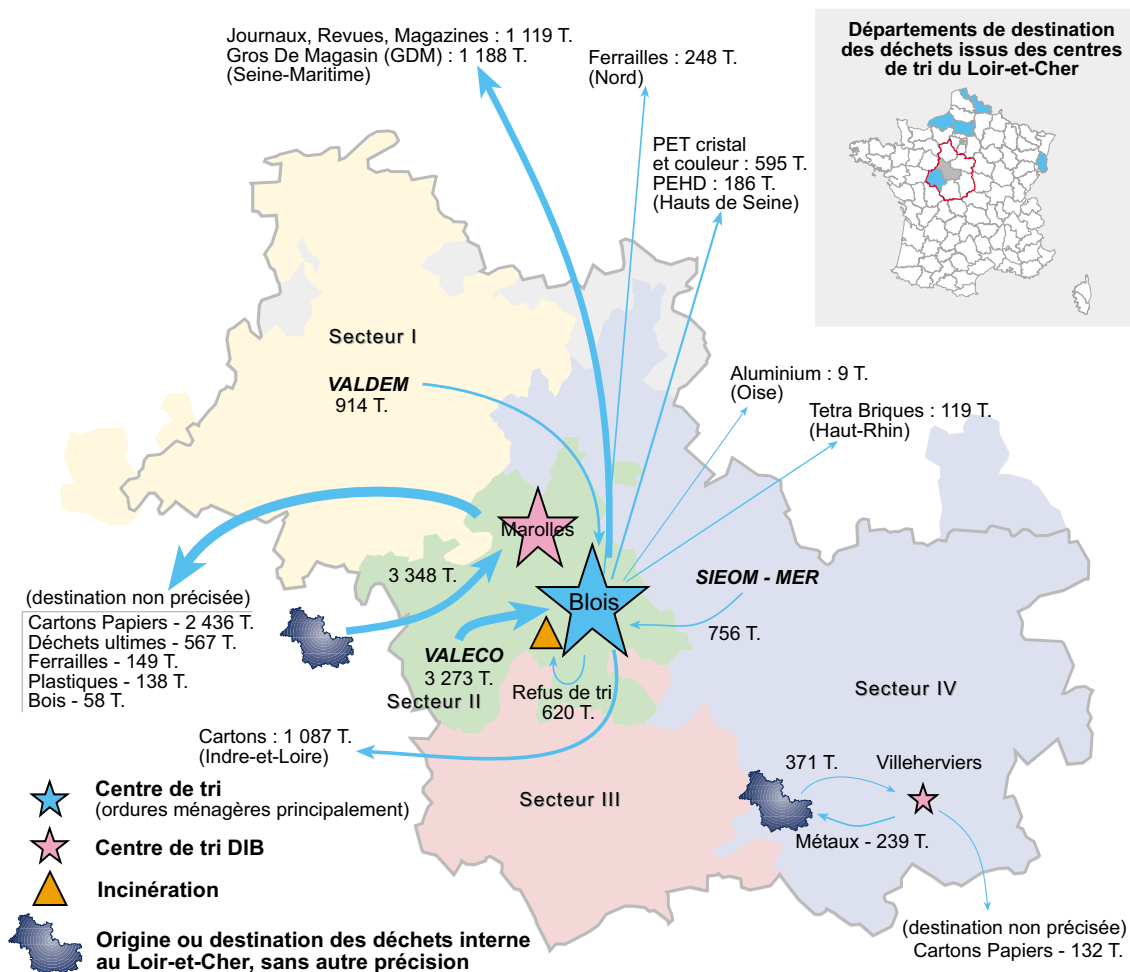
Evolution des quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB par type

	en tonnes				
	2000	2001*	2002*	2003	2004
Par type					
Papiers cartons	619	268	220	2 535	2 568
Déchets ultimes	nc	nc	nc	610	567
Métaux	254	273	248	514	388
Plastiques	nc	nc	nc	245	138
Bois	nc	nc	nc	73	58
Par centre de tri					
Villeherviers	873	541	468	371	371
Marolles	nc	nc	nc	3 606	3 348
Total	873	541	468	3 977	3 719

nc : non communiqué * unité de Villeherviers uniquement

Le verre transitant par le centre de Villeherviers est envoyé directement vers les filières de recyclage (10 tonnes en 2004).

Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher



Les centres de compostage

Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Traitement des ordures ménagères et DV			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Biocentre de Choussy (DV et FFOM)	III	Oct. 2004	/
Plates-formes de déchets verts			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	/
Thenay	III	Sept. 2001	/
Plates-formes de déchets verts des CSDU 2			
Orchaise	II		/
Saint-Laurent-Nouan	IV		/
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	/
Villeherviers	IV		/

Les plates-formes de compostage des ordures ménagères

Evolution des quantités de déchets entrant en compostage

en tonnes

	2000	2001	2002	2003	2004
Traitement des ordures ménagères	35 421	33 484	25 298	2 862*	136**
Vendôme (OM)	11 065	10 122	4 848	/	/
Choussy (DV et OM brutes)	24 356	23 362	20 450	2 862*	/
Choussy (DV et FFOM)	/	/	/	/	136**

* La plate-forme de compostage de Choussy a reçu en 2003, 15 401 tonnes de déchets, non compostés et réorientés vers l'enfouissement et l'incinération

** Les tonnages recueillis concernent des déchets fermentescibles (FFOM) et déchets verts

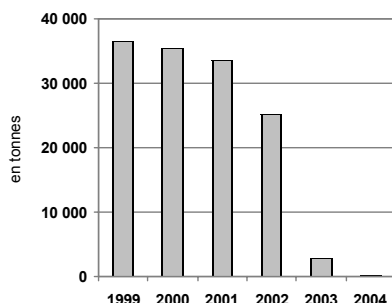
Evolution des quantités sortantes

en tonnes

	2000	2001	2002	2003	2004
Compost (Valorisation agronomique)	6 221	8 237	4 623	570	
<i>Part en %</i>	22,8	27,2	19,6	3,1	
Choussy	1 373	4 672	2 933	570	nc
Vendôme (OM)	4 848	3 565	1 690	/	/
Refus de compostage	21 052	22 062	18 919	17 814	
<i>Part en %</i>	77,2	72,8	80,4	96,9	
<i>Acheminés vers CSDU 2</i>					
Choussy *	15 123	16 223	16 129	6 016*	-
Vendôme (OM)	5 929	5 839	2 790	/	/
<i>Orientés vers centre d'incinération</i>					
Choussy *				11 798*	-
Total	27 273	30 299	23 542	18 384	
Choussy	16 496	20 895	19 062	18 384	-
Vendôme (OM)	10 777	9 404	4 480	/	/

* Les déchets délestés par le centre de compostage de Choussy dans le cadre de son arrêt technique (28 Février 2003), ont été envoyés en partie vers les Centres de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU 2) de Villeherviers et de Saint-Laurent-Nouan, le reste vers le centre d'incinération de Blois
nc : non communiqué

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de compostage



> La nouvelle plate-forme de compostage (Biocentre de Choussy) traitant les déchets verts et la FFOM est entrée en exploitation le 21 octobre 2004 après passage en Commission Départementale d'Hygiène.

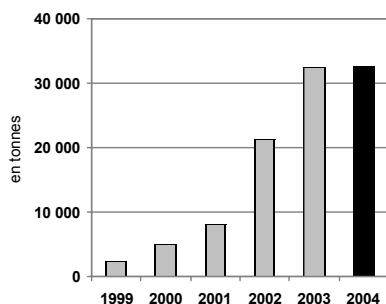
> Seules 136 tonnes ont été réceptionnées : 64 tonnes de déchets fermentescibles collectées dans la commune de Pontlevoy à titre de test et 72 tonnes de déchets verts provenant des déchèteries du SMIEEOM Val de Cher.

Ordures ménagères brutes

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Ne sont pas prises en compte dans cette page les plates-formes complémentaires des CSDU 2

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de compostage de déchets verts



➤ Les quantités de déchets réceptionnées dans les plates-formes de traitement organique de notre département sont quasiment stables (+ 0,7 %) en 2004. Elles sont composées pour 63 % de déchets verts, 28 % de boues de stations d'épuration et 7% de déchets des industries agroalimentaires.

➤ Les quantités issues du traitement ont approché les 15 000 tonnes, valorisées agronomiquement pour près de 99 %.

➤ 91 % des déchets traités proviennent du Loir-et-Cher, le reste venant de la Sarthe (2 004 tonnes de déchets verts) et d'Indre-et-Loire (663 tonnes de boues de station d'épuration et 233 tonnes de déchets des industries agroalimentaires).

Le compostage

Le compostage est un traitement aérobie (en présence d'air) des déchets fermentescibles.

Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost.

Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles.

On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Le co-compostage

Le co-compostage est une technique particulière de compostage, elle consiste à mélanger des effluents d'élevage avec des déchets verts et des boues de station d'épuration.

Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas tous des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

Les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts

Evolution des quantités entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage par nature de déchets

en tonnes

	2000	2001	2002	2003	2004	Evol. 03/04 (en %)
Les plates-formes de co-compostage						
Savigny-sur-Braye			5 323	13 940	14 934	+ 7,1
déchets verts			2 274	3 211	5 363	+ 67,0
boues de station d'épuration				8 464	6 625	- 21,7
déchets des ind. agroalimentaires			2 889	1 703	2 325	+ 36,5
déjections animales			143	339	453	+ 33,6
écorces, copeaux, déchets de bois					107	
autres			17*	223*	61**	- 72,6
Thenay			11 963	13 382	14 575	+ 8,9
déchets verts			9 376	11 126	12 155	+ 9,2
boues des stations d'épuration			2 587	2 256	2 336	+ 3,5
déchets des ind. agroalimentaires					57	
écorces, copeaux, déchets de bois					27	
Plate-forme de compostage de déchets verts						
Vendôme	5 100	8 000	4 000	5 000	3 040	- 39,2
Total	5 100	8 000	21 286	32 322	32 549	+ 0,7

* chanvre ** engrais

Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

en tonnes

	2000	2001	2002	2003	2004
Compost	1 000	3 500	7 651	11 172	14 836
<i>Part en %</i>	<i>87,0</i>	<i>82,4</i>	<i>91,3</i>	<i>98,9</i>	<i>98,7</i>
Valorisation agronomique Ensemble	1 000	3 500	5 011	7 916	14 836
Thenay			3 211		7 179
Savigny-sur-Braye				3 616	4 817
Vendôme (dv)	1 000	3 500	1 800	4 300	2 840
Revégétalisation des CSDU2					
Thenay			2 640	3 256	
Refus de compostage	150	750	731	123	200
<i>Part en %</i>	<i>13,0</i>	<i>17,6</i>	<i>8,7</i>	<i>1,1</i>	<i>1,3</i>
Acheminés vers CSDU 2					
Thenay			231	23	
Orientés vers centre d'incinération					
Vendôme (dv)	150				
Utilisés pour revégétalisation					
Vendôme (dv)		100	250		
Utilisés pour valorisation agronomique					
Vendôme (dv)		650	250	100	200
Total	1 150	4 250	8 382	11 295	15 036
Thenay			6 082	3 279	7 179
Savigny-sur-Braye				3 616	4 817
Vendôme (dv)	1 150	4 250	2 300	4 400	3 040

➤ Pour la deuxième année consécutive les tonnages de végétaux valorisés dans les plates-formes de traitement des déchets verts des centres de stockage de déchets ultimes sont en baisse (- 5,2 % en 2004)

➤ Près de 27 500 tonnes de déchets verts traitées dans les différentes plates-formes du Loir-et-Cher en 2004 (+ 3,1 % par rapport à 2003).

Les plates-formes de déchets verts complémentaires des CSDU 2

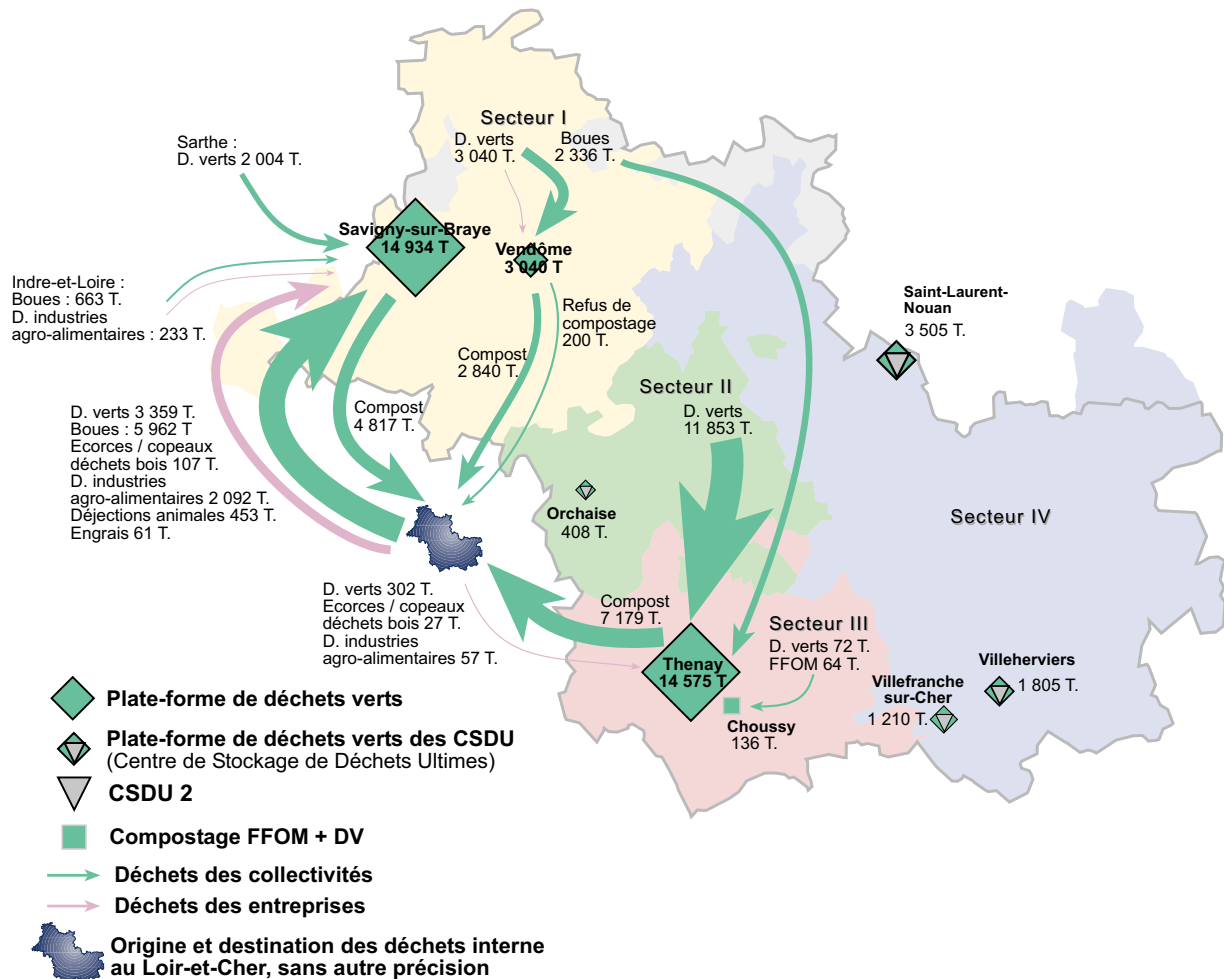
Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets ultimes en 2004

	en tonnes			
	2002	2003	2004	Evol. 03/04 (en %)
Plates-formes de stockage de déchets verts des CSDU 2	7 934	7 308	6 928	- 5,2
Orchaise	2 608	662	408	- 38,4
Saint-Laurent-Nouan	3 194	2 655	3 505	+ 32,0
Villeherviers	2 132	1 991	1 805	- 9,3
Villefranche-sur-Cher	/	2 000	1 210	- 39,5

Le compostage individuel

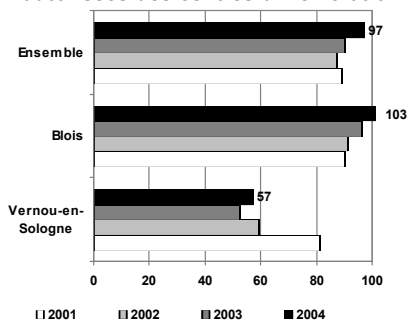
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nombre de bio-composteurs ...distribués avant 2004	2 600	4 241	0	2 180	9 021
...distribués en 2004	157	1 967	0	748	2 872
Total	2 757	6 208	0	2 928	11 893

Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

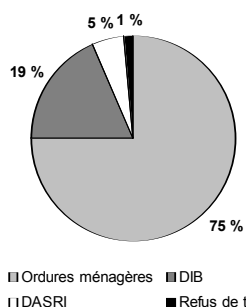


Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2004



➤ Les quantités de déchets incinérés dans notre département ont progressé de 8 % en 2004 soit une augmentation de 7 000 tonnes par rapport à 2003.

➤ De manière générale, les tonnages d'ordures ménagères incinérés tant sur le site de Blois que sur celui de Vernou-en-Sologne, ont progressé de 11,3 %.

➤ Le taux d'utilisation des capacités autorisées atteint 97 % au niveau départemental. L'usine d'incinération de Blois a obtenu courant avril 2005 un nouvel arrêté préfectoral d'exploitation et une extension de capacité à 86 500 tonnes.

➤ En 2004, le centre d'incinération de Blois a traité des ordures ménagères du SMITOM d'Amboise (3 842 tonnes). Ce nouveau flux explique pour partie l'augmentation sensible du tonnage des déchets incinérés provenant de l'extérieur du Loir-et-Cher : 12 % des ordures ménagères brutes (contre 5 % en 2003), 17 % de l'ensemble des déchets incinérés.

Les centres d'incinération

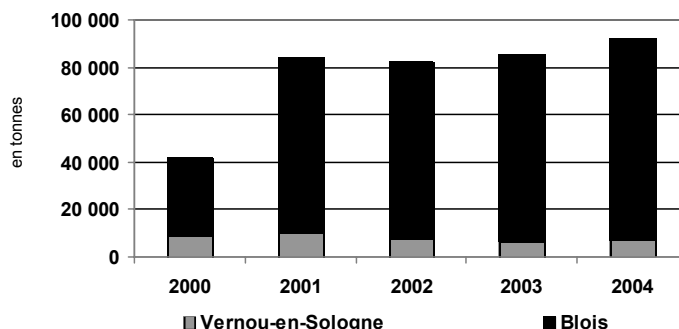
	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois	II	82 500 t / an	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

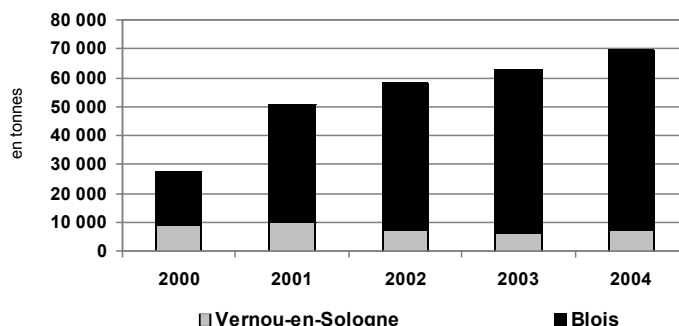
en tonnes

Unité d'incinération	2001	2002	2003	2004	Evol (%)		
					03/04	01/04	
Par nature de déchets							
Ordures ménagères	Blois	40 791	50 914	56 178	62 514	+ 11,3	+ 53,3
	Vernou-en-Sologne	10 125	7 365	6 437	7 164	+ 11,3	- 29,2
	Total	50 916	58 279	62 615	69 678	+ 11,3	+ 36,8
DIB	Blois	30 174	19 939	18 128	17 696	- 2,4	- 41,4
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Blois	2 480	3 445	3 966	4 261	+ 7,4	+ 71,8
Refus de tri	Blois	877	550	612	620	+ 1,3	- 29,3
Par centre d'incinération							
Blois	74 322	74 848	78 885	85 091	+ 7,9	+ 14,5	
Vernou-en-Sologne	10 125	7 365	6 437	7 164	+ 11,3	- 29,2	
Total	84 447	82 213	85 322	92 255	+ 8,1	+ 9,2	

Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération



Valorisation thermique des déchets incinérés

Unité d'incinération	2003	2004
Blois		
en MWh	145 848	158 588
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,78	1,85
Vernou-en-Sologne		
en MWh	7 170	9 476
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,1	1,3

Mâchefers : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

REFIOM : résidu d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

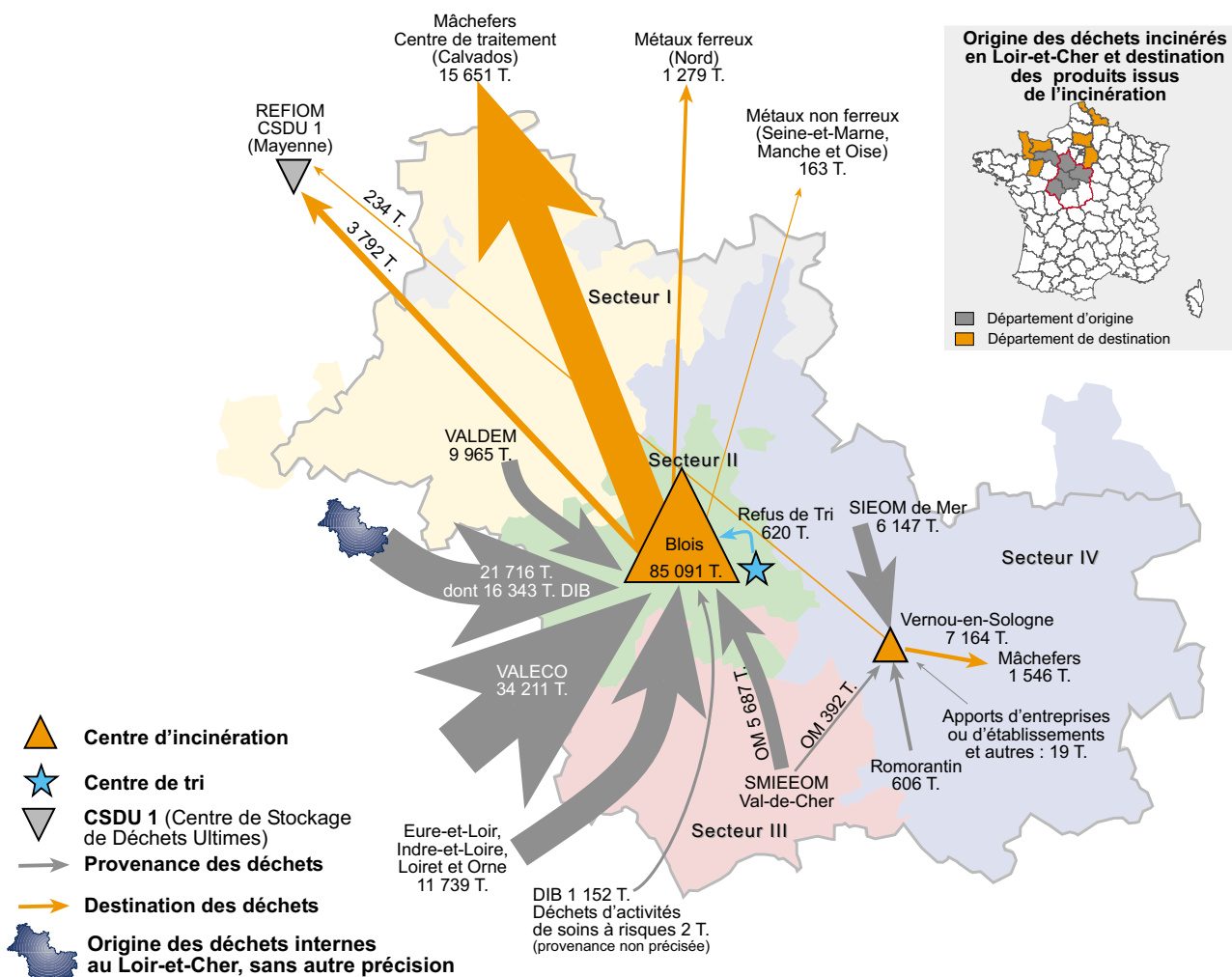
Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

en tonnes

	2001	2002	2003	2004	Evol. 03/04 (en %)
REFIOM					
Vernou-en-Sologne	508	322	326	234	- 28,2
Blois	3 322	3 579	3 640	3 792	+ 4,2
Total	3 830	3 901	3 966	4 026	+ 1,5
Mâchefers					
Vernou-en-Sologne	2 667	1 751	1 554	1 546	- 0,5
Blois	12 941	15 051	13 955	15 651	+ 12,2
Total	15 608	16 802	15 509	17 197	+ 10,9
Métaux ferreux					
Blois		1 010	1 738	1 279	- 26,4
Total		1 010	1 738	1 279	- 26,4
Métaux non ferreux					
Blois		94	226	163	- 27,9
Total		94	226	163	- 27,9
Total	19 438	21 807	21 439	22 665	+ 5,7

* données pour 6 mois d'utilisation

Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)

Les centres de stockage de déchets ultimes (CSDU 2)

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II	35 000 t / an	1988	
Saint-Laurent-Nouan	IV	70 000 t / an	1979	
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	32 000 t / an	1987	
Villeherviers	IV	100 000 t / an	1992	

➤ Depuis 2000, les quantités enfouies dans les centres de stockage diminuent (- 3,7 % en 2004 et - 33,3 % depuis 2000).

➤ Après plusieurs années de recul, les quantités d'ordures ménagères stockées augmentent de nouveau (+ 14 %), en partie du fait de l'enfouissement de déchets extérieurs au département. Notons l'augmentation sensible au centre de Saint-Laurent-Nouan en 2004, vers lequel une part des ordures ménagères du SMIEEOM Val de Cher ont été dirigées suite à la mise aux normes du biocentre de Choussy.

➤ Les DIB constituent le volume le plus important des déchets stockés. Ils ont diminué de 13 % en 2004 annulant la hausse enregistrée en 2003 (le CSDU 2 de Saint-Laurent-Nouan avait accueilli près de 5 500 tonnes de DIB supplémentaires lors de la fermeture provisoire du CSDU 2 de Mézières-lez-Cléry dans le Loiret).

➤ 34 % des déchets entrant dans les centres de stockage du département sont extérieurs au Loir-et-Cher, et ce tous types de déchets confondus.

Evolution des quantités de déchets stockés dans les CSDU 2

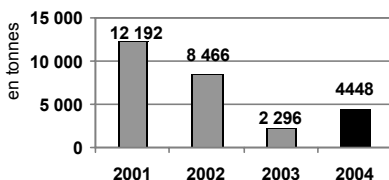
en tonnes

	2000	2002	2003	2004	Evol (%) 03/04	00/04
Orchaise	44 778	36 883	28 239	25 166	- 10,9	- 43,8
Ordures ménagères	10 931	6 702	5 518	5 868	+ 6,3	- 46,3
Déchets industriels banals (DIB)	33 847	15 858	10 979	8 361	- 23,8	- 75,3
Refus de compostage		2 818				
Autres		11 505	11 742	10 937	- 6,9	
Saint-Laurent-Nouan	64 773	42 460	50 522	45 869	- 9,2	- 29,2
Ordures ménagères	16 513	6 839	1 866	8 168	+ 337,7	- 50,5
Déchets industriels banals (DIB)	37 221	32 419	46 032	35 699	- 22,4	- 4,1
Refus de compostage	6 570	708	565			
Autres	4 469	2 494	2 059	2 002	- 2,8	- 55,2
Villefranche-sur-Cher	65 999	33 971	35 975	35 038	- 2,6	- 46,9
Ordures ménagères	18 633	4 429	5 381	5 163	- 4,1	- 72,3
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	22 223	22 881	23 264	+ 1,7	- 31,0
Refus de compostage	5 702					
Refus de broyage automobile	5 055					
Autres	2 872	7 319	7 713**	6 611	- 14,3	+ 130,2
Villeherviers	70 007	66 129	64 211	66 342	+ 3,3	- 5,2
Ordures ménagères	15 740	20 776	22 247	20 712	- 6,9	+ 31,6
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	22 780	26 359	25 372	- 3,7	- 26,1
Refus de broyage automobile	19 945	22 573	15 605	18 360	+ 17,7	- 7,9
Autres				1 898		
Ensemble du département	258 331*	179 443	178 947	172 415	- 3,7	- 33,3
Ordures ménagères	61 817	38 746	35 012	39 911	+ 14,0	- 35,4
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	93 280	106 251	92 696	- 12,8	- 33,4
Refus de compostage	16 317*	3 526	565			
Refus de broyage automobile	25 000	22 573	15 605	18 360	+ 17,7	- 26,6
Autres	16 070*	21 318	21 514	21 448	- 0,3	+ 33,5

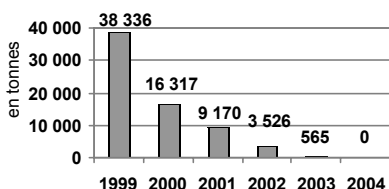
* en incluant les tonnages du centre d'enfouissement de Thenay qui a fermé en 2000

** le tonnage 2003 a été recalculé en soustrayant les tonnages de déchets verts et de compost comptabilisés par ailleurs dans la partie relative aux plates-formes de déchets verts complémentaires aux CSDU 2

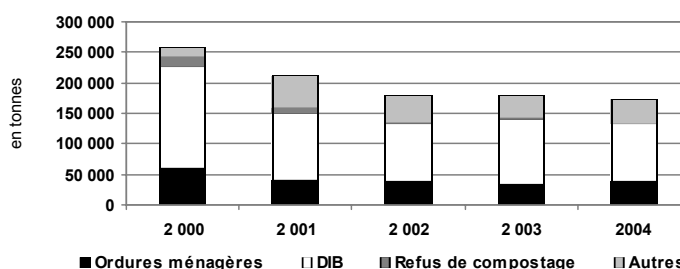
Evolution des quantités d'ordures ménagères enfouies, provenant de l'extérieur du Loir-et-Cher



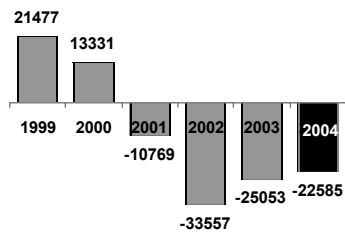
Evolution des quantités de refus de compostage enfouies en Loir-et-Cher



Evolution des quantités de déchets enfouies dans les CSDU 2 par nature de déchets



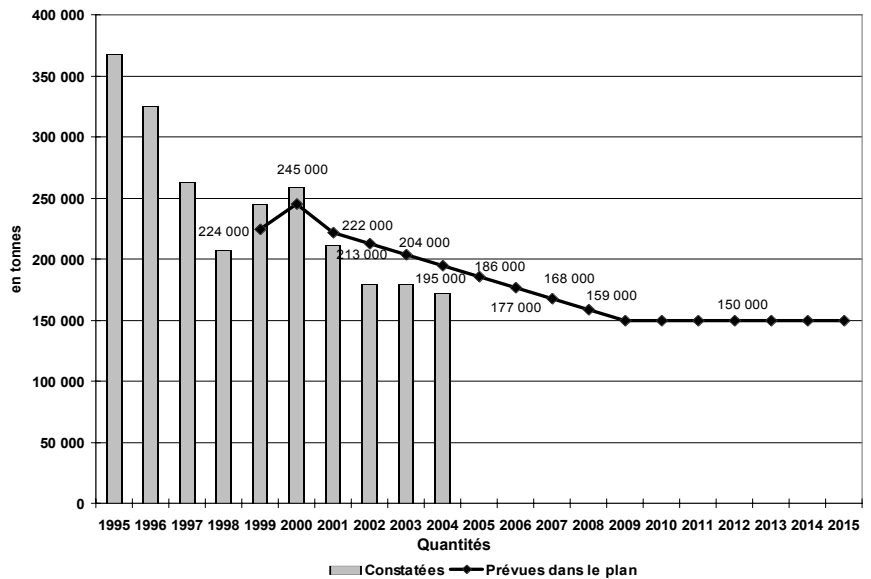
Ecart entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



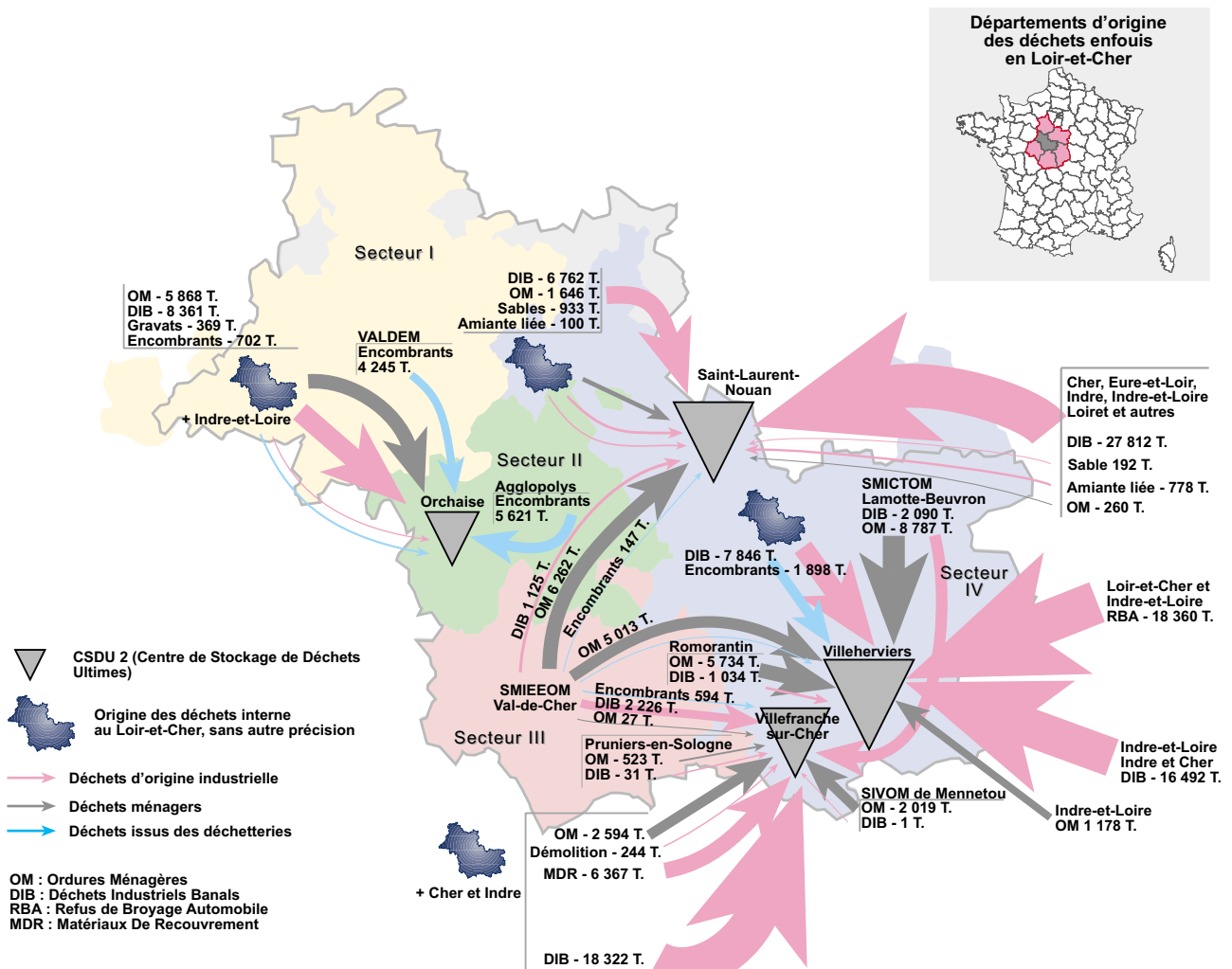
Centre de stockage des déchets ultimes (CSDU)

Il permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. **Les CSDU de Classe I** acceptent des déchets dangereux. **Les CSDU de Classe II** accueillent les ordures ménagères et les résidus assimilés (DIB). **Les CSDU de Classe III** accueillent uniquement des déchets inertes.

Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan



Synthèse des flux des CSDU de classe 2



Les flux interdépartementaux

> Il entre toujours dans notre département plus de déchets qu'il n'en sort. Les quantités entrantes proviennent des départements limitrophes au Loir-et-Cher et de l'Orne.

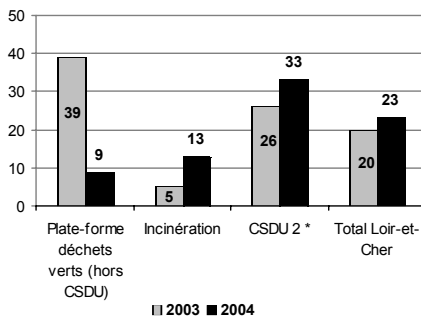
> Les quantités sortantes sont acheminées un peu partout en France en fonction des différentes filières de valorisation. Elles sont en augmentation de 5,6 % : hausse des sous-produits de l'incinération (plus de 21 000 tonnes) et des produits issus de la collecte sélective (apport volontaire et porte à porte).

> 23 % des déchets traités en 2004 dans notre département sont d'origine extérieure, contre 20 % en 2003 (déchets entrant dans les installations de traitement des ordures ménagères du Loir-et-Cher y compris les DIB).

> Les quantités d'ordures ménagères brutes (issues de la collecte ordinaire) enfouies ou incinérées en Loir-et-Cher, sont en hausse sensible cette année (+ 6 400 tonnes). Elles proviennent pour l'essentiel de trois départements de la Région Centre. On n'enregistre, à l'inverse, aucun flux sortant d'ordures ménagères brutes.

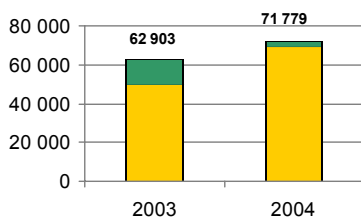
> Les quantités de DIB enfouies dans notre département sont en nette augmentation (+ 8 000 tonnes).

Proportion de déchets traités en Loir-et-Cher en 2004 provenant de l'extérieur (en %)

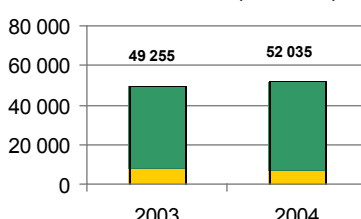


Evolution des quantités de déchets entrantes et sortantes en Loir-et-Cher et proportion relevant de la Région Centre

Quantités entrantes (en tonnes)



Quantités sortantes (en tonnes)



* Total hors Loir-et-Cher

Les flux interdépartementaux Origine et destination géographiques des déchets (hors déchets collectés et traités dans le Loir-et-Cher)

Par mode de traitement ou de collecte	Total Région Centre (hors 41)	dont				Total hors Région Centre	Total
		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire		
Plateforme de déchets verts	896					2 004	2 900
dont Déchets verts						2 004	2 004
Boues de STEP	663				663		663
Déchets industr. et agric.	233				233		233
Incinération	11 507					231	11 738
dont OM	8 227				5 736	2 491	8 227
DASRI	3 280		410		2 870		3 280
DIB						231	231
Enfouissement	56 984					157	57 141
dont DIB	50 035	2 806	5 417	3 641	24 326	13 845	10
RBA	2 570				2 570		2 570
OM	3 344	231	6	1 675	1 178	254	3 344
Amiante liée	630	67	16		31	515	147
Démolition/MDR	213	6		206			213
Sables	192		192				192
Total	69 387	3 111	6 041	5 522	37 607	17 106	2 392
Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte sélective (apport volontaire, porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur							
Orientés vers les filières de recyclage	1 272						15 667
dont Verre	123	123					13 355
Cartons, PJM	860	860					2 041
Encombrants	264					264	264
Emballages plastiques, métaux, complexes	25	25					255
Piles							16
Orientés vers des centres de tri	3 383						3 383
dont Cartons, PJM	2 444	515				1 929	2 444
Emballages plastiques, métaux, complexes	939	515		424			939
Déchets ménagers du Loir-et-Cher collectés en déchèteries et traités ou valorisés à l'extérieur							
Orientés vers les filières de recyclage	1 651						1 385
dont Papier – carton	582	62			246	274	385
Métaux **	965					965	965
Verre							832
DDM*	29					29	168
Bois	75					75	75
Orientés vers enfouissement de cl. 2 et 3							3 007
dont Tout venant							1 587
Déblais et gravats							1 420
Déchets issus du centre de tri de Blois traités ou valorisés à l'extérieur							
Centres de tri	1 087						3 464
Gros De Magasin							1 188
JRM							1 119
Cartons	1 087				1 087		1 087
PET							595
Métaux **							257
PEHD							186
Tétra briques							119
Déchets issus de l'incinération en Loir-et-Cher traités ou valorisés à l'extérieur							
Incinération							21 119
dont Mâchefers							15 651
REFIOM							4 026
Métaux **							1 442
Total	7 392	2 100		424	1 333	3 536	44 643

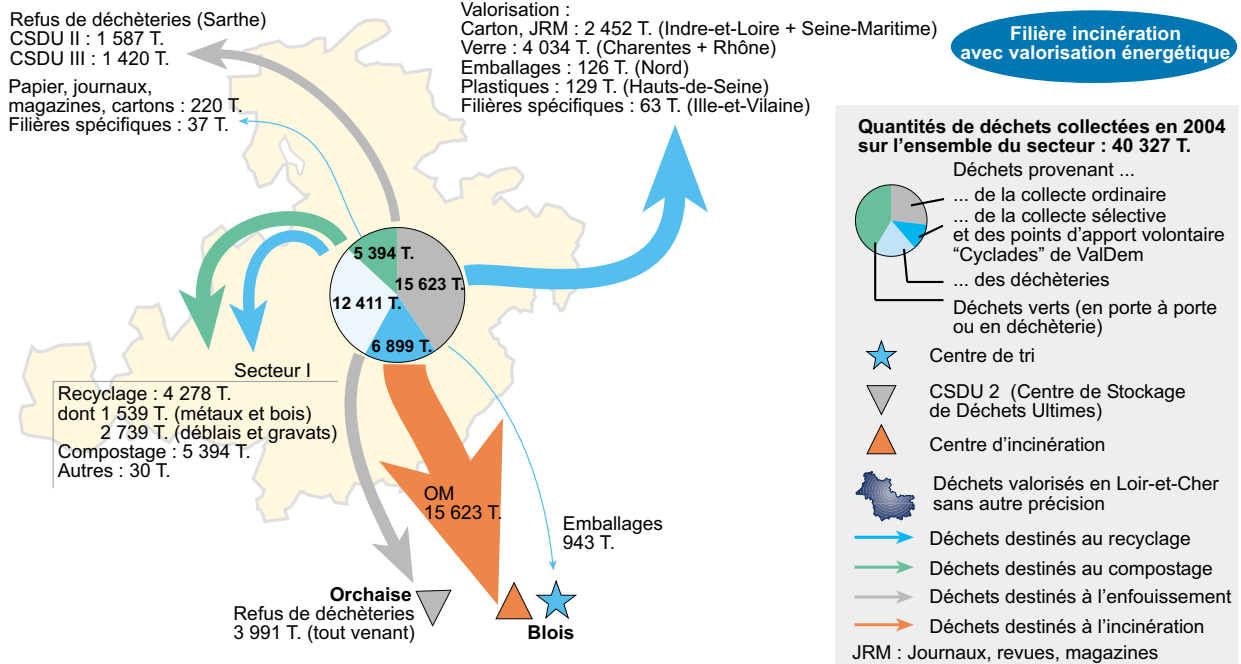
* Déchets Dangereux des Ménages (y compris 1,3 T. de piles)

** Métaux ferreux et non ferreux

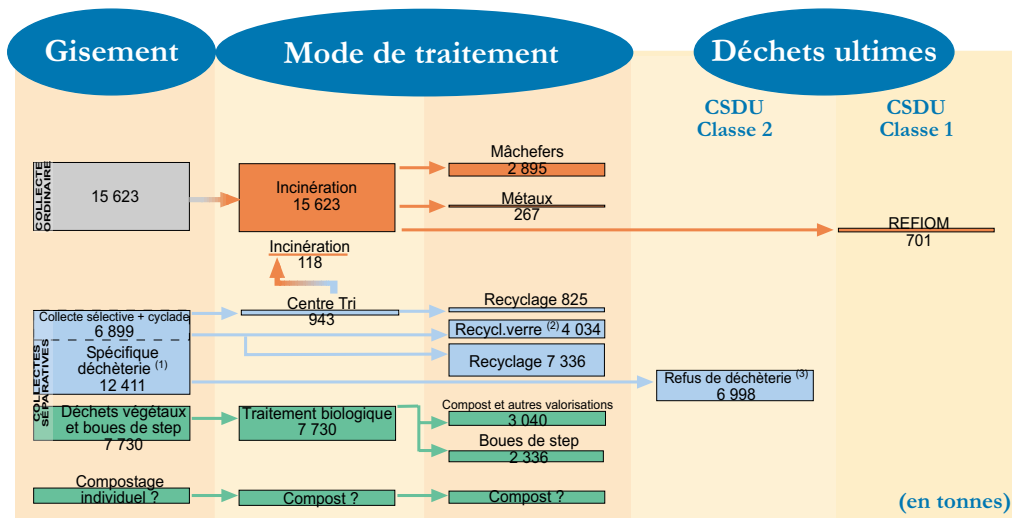
NB : Seuls les flux dont l'origine ou la destination est clairement identifiée figurent dans le tableau

Secteur I : Nord

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur I. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'il ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries et des cyclades. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2004 (hors boues de step) : 40 326 T.
- Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 218,1
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 61,3 %
- Nb de bio-composteurs distribués : 2 757 (dont 157 distribués en 2004)

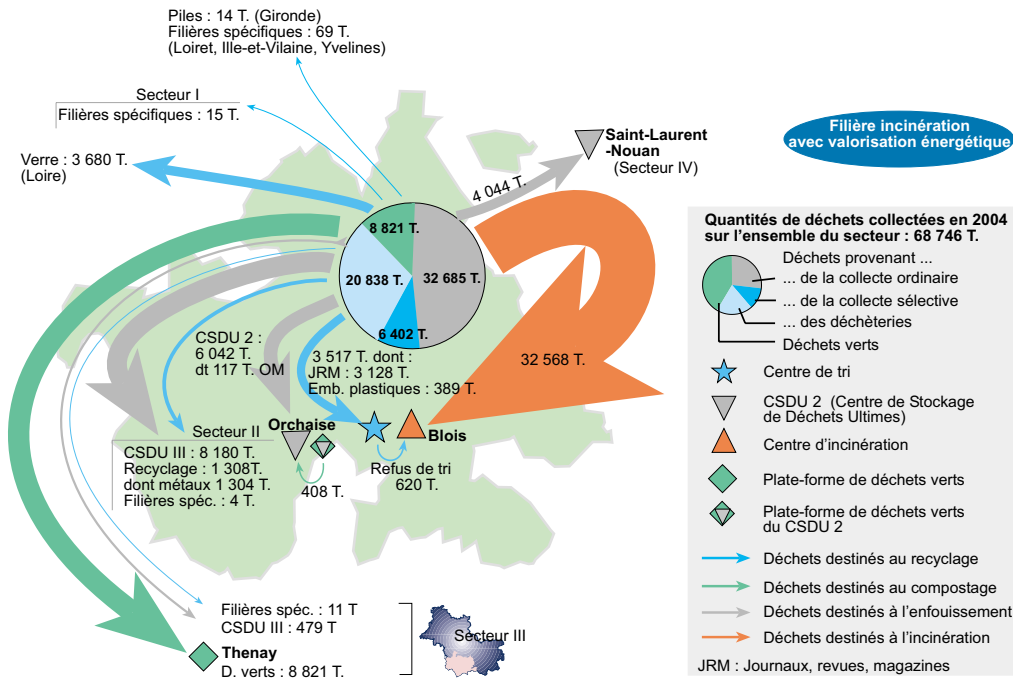
Taux de valorisation* du secteur I

	Réal		Objectif plan	
	1998	2004	2005	2010
Matière	6,4	31,2	16,5	20,4
Organique	12,7	13,4	17,5	19,9
Matière + organique	19,1	44,6	34	40,3
Energétique	0	38,1	55,4	48,9
Total valorisation	19,1	82,6	89,4	89,2
Stockage	80,9	17,4	10,6	10,8

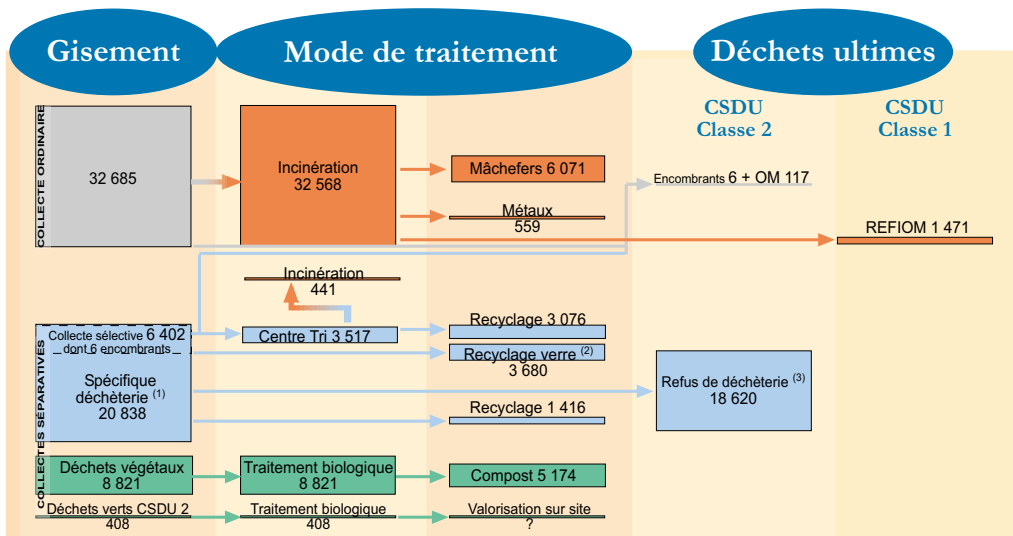
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 32
 Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

Secteur II : Centre

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'il ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III

Taux de valorisation* du secteur II

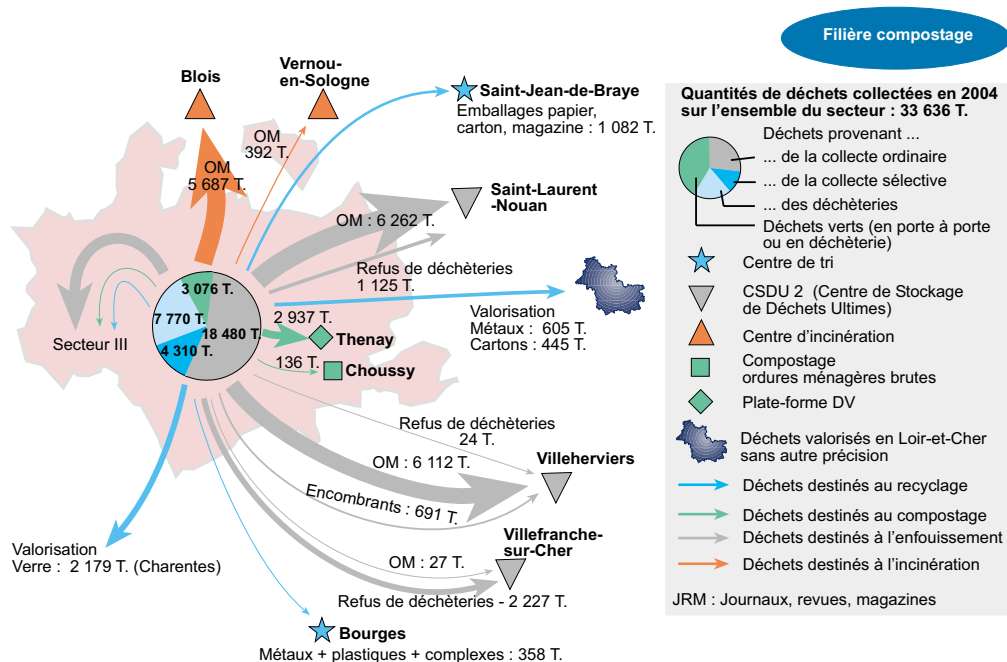
- Quantités de déchets ménagers collectées en 2004 (hors boues de step) : 68 746 T.
- Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 307,6
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 52,4 %
- Nb de bio-composteurs distribués : 6 208 (dont 1 967 distribués en 2004)

	Réel		Objectif plan	
	1998	2004	2005	2010
Matière	12,4	13,3	13,8	17
Organique	9,5	12,8	14,6	16,6
Matière + organique	21,9	26,2	28,4	33,6
Energétique	54,4	46,6	46,2	40,8
Total valorisation	76,3	72,7	74,6	74,4
Stockage	23,7	27,3	25,4	25,6

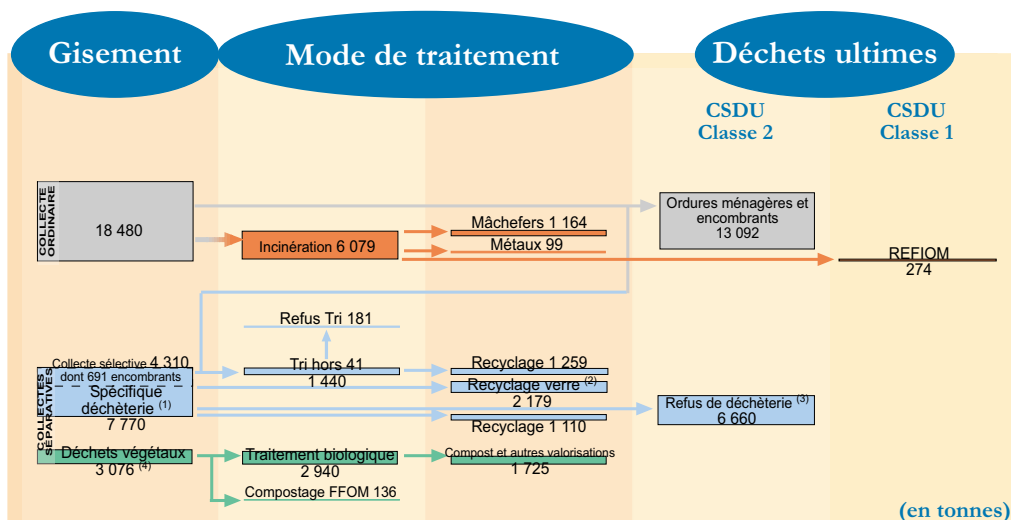
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 32. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

Secteur III : Val de Cher

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'il ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III. (4) Ont été comptabilisées les 64 tonnes de FFOM collectées à titre de test sur la commune de Pontlevoy.

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2004 (hors boues de step) : 33 636 T.
- Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 341,5
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 45,1 %
- Pas de mise à disposition de biocomposteurs

Taux de valorisation* du secteur III

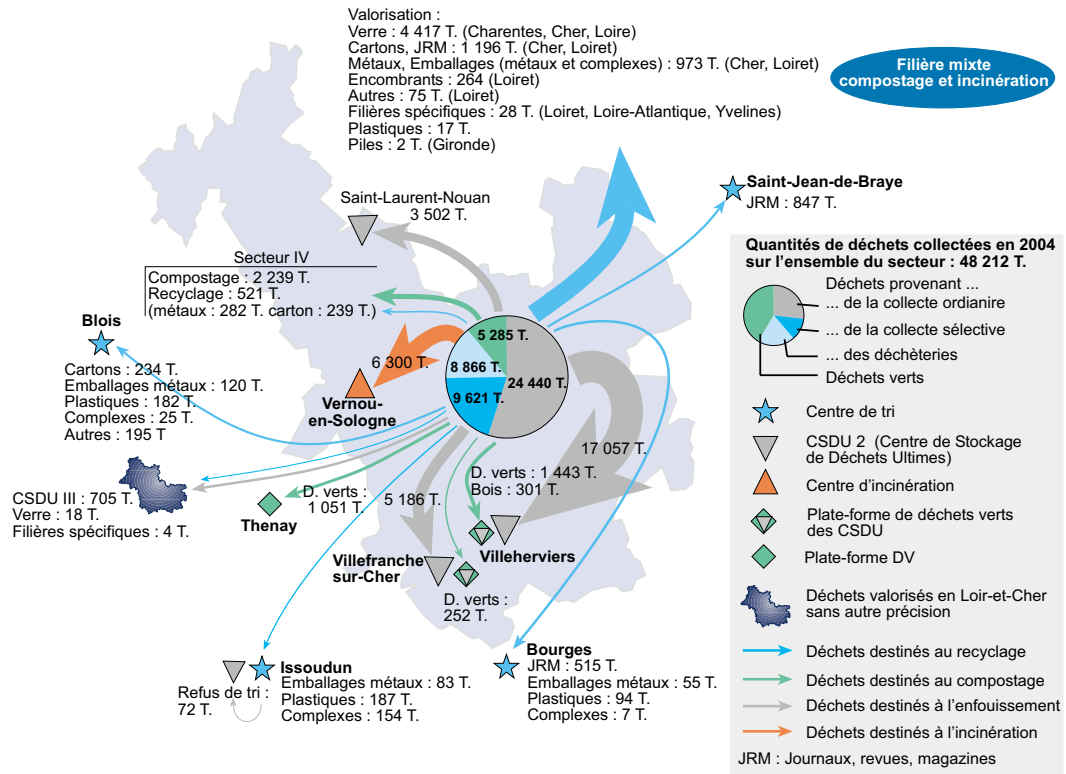
	Réal		Objectif plan	
	1998	2004	2005	2010
Matière	8	14,4	14	17,9
Organique	12	9,1**	42,3	42
Matière + organique	20	23,5	56,3	59,9
Energétique	0	17,8	0	0
Total valorisation	20	41,3	56,3	59,9
Stockage	80	58,7	43,7	40,1

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 32. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

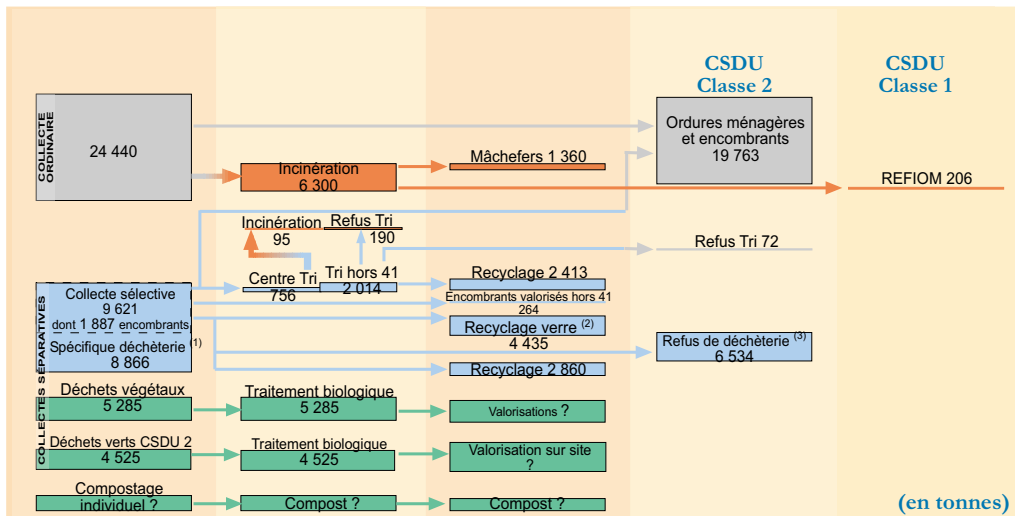
** Ce taux anormalement faible est dû à la fermeture pour travaux du biocentre de Choussy.

Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'il ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets végétaux. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

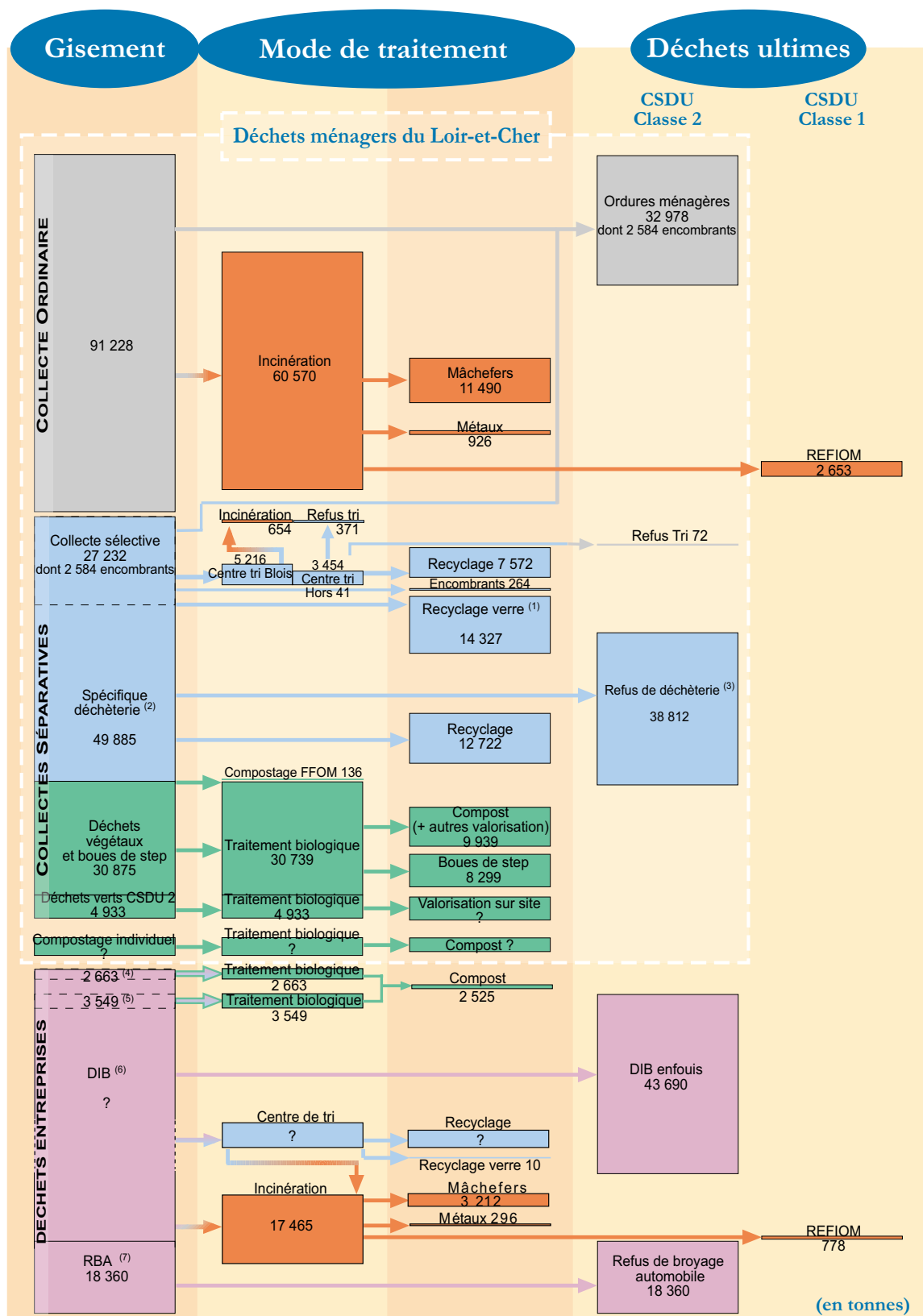
Taux de valorisation* du secteur IV

	Réel		Objectif plan	
	1998	2004	2005	2010
Matière	3,6	21,4	15,5	19,6
Organique	11,9	11,0	44,8	44,5
Matière + organique	15,5	32,4	60,3	64,1
Energétique	26,2	13,1	21,2	20,1
Total valorisation	41,7	45,5	81,5	84,2
Stockage	58,3	54,5	18,5	15,8

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 32. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

- Quantités de déchets ménagers collectées en 2004 (hors boues de step) : 48 212 T.
- Quantité journalière de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 283,3
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 49,3 %
- Nb de bio-composteurs distribués : 2 928 (dont 748 distribués en 2004)

Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2004



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'il ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées.

- (1) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries et des cyclades
- (2) Hors déchets végétaux
- (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III
- (4) Déchets des industries agro-alimentaires + déjections animales + engrais
- (5) Déchets verts et déchets de bois provenant d'entreprises
- (6) Estimation du Plan 204 000 tonnes dont une partie collectée avec les ordures ménagères
- (7) Tonnage relevant de notre département mais également de l'Indre-et-Loire

Les taux de valorisation

Taux de valorisation* Entrants (en %)

	Réel 2004	Objectif plan	
		2005	2010
Matière	19,3	14,8	18,5
Organique	11,8*	27,7	28,9
Matière + organique	31,2	42,6	47,4
Energétique	31,2	34,3	30,7
Total valorisation	62,4	76,8	78,1
Stockage	37,6	23,2	21,9

* Ce taux apparaît sous estimé en raison de la fermeture pour travaux du biocentre de Choussy

Taux de valorisation* Sortants (en %)

	Réel 2004	Objectif plan	
		2005	2010
Matière	18,8	13,9	17,0
Organique	11,8**	26,5	27,7
Matière + organique	30,6	40,3	44,7
Energétique	23,3	24,4	22,1
Total valorisation	59,9	64,7	66,8
Val. mâchefers	6,0	7,2	6,5
Stockage	40,1	28,1	26,7

* Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSU2

** Ce taux apparaît sous estimé en raison de la fermeture pour travaux du biocentre de Choussy

Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage de matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112

Glossaire

AV : apport volontaire

CSDU 2 : centre de stockage de déchets ultimes de classe 2

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DDM : déchets dangereux des ménages

DIB : déchets industriels banals

DV : déchets verts

FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères

GDM : gros de magasin

JRM : journaux, revues, magazines

MDR : matériaux de recouvrement

OM : ordures ménagères

PAP : porte à porte

PEHD : polyéthylène haute densité

PET : polyéthylène téréphtalate

PJM : papier, journaux, magazines

RBA : refus de broyage automobile

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

TETRA : emballages alimentaires tétra briques



Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'ADEME

Directeur de la publication : Alain QUILLIOT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 500 exemplaires



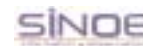
Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02

www.observatoire41.com

E-mail : infos@observatoire41.com



Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur www.sinoe.org

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher